

www.legrand.com

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN

2015

Sommaire

1	Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2015	2
2	Comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2015	12
3	Rapport des commissaires aux comptes	74
4	Identité des personnes responsables du rapport financier semestriel et du contrôle des comptes	78

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2015

1.1 NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et au résultat opérationnel de la Société avec les états financiers consolidés de la Société, les notes annexées aux états financiers consolidés pour la période close le 30 juin 2015 figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel et toute autre information financière figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2015 sous le numéro D.15-0352. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS et aux interprétations du Comité d'interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les informations qui suivent contiennent également des éléments prévisionnels reposant sur des estimations concernant l'activité future de Legrand et qui pourraient se révéler significativement différents des résultats réels.

Les pourcentages peuvent être calculés à partir de chiffres non entiers et peuvent, en conséquence, être différents des pourcentages calculés à partir de chiffres entiers.

L'ensemble des données 2014 sont retraitées des éléments détaillés à la note 4 annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel.

1.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Legrand est le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment. Son offre complète adaptée au marché de la basse tension pour les segments tertiaire, industriel et résidentiel internationaux en fait une référence à l'échelle mondiale. Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment Legrand et Bticino, ainsi que sous des marques locales ou spécialistes reconnues. Proche de ses marchés et tourné vers ses clients, Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 80 pays.

En 2014, Legrand a réalisé un chiffre d'affaires de 4 499,1 millions d'euros dont environ 80 % à l'international et enregistré une marge opérationnelle ajustée de 19,6 % des ventes.

Le reporting de la situation financière et du résultat opérationnel du Groupe est ventilé en cinq zones géographiques correspondant aux régions d'origine de facturation. Les informations concernant le résultat opérationnel et la situation financière de chacune des cinq zones géographiques sont présentées pour les périodes du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 et 2014 à la note 25 annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel. Une zone correspond soit à un seul pays, soit consolide les résultats de plusieurs pays et marchés distincts. Ces cinq zones géographiques sont :

- la France ;
- l'Italie ;
- le Reste de l'Europe (qui comprend principalement la Turquie, la Russie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne, la Suisse et l'Autriche) ;
- les États-Unis et le Canada ; et
- le Reste du Monde (qui comprend principalement l'Inde, la Chine, le Brésil, l'Australie, le Mexique, le Chili, l'Arabie saoudite, la Colombie, la Malaisie, l'Égypte, les Emirats Arabes Unis et le Pérou).

Les caractéristiques des marchés locaux étant les facteurs déterminants du chiffre d'affaires par zone et de la performance de Legrand, l'information financière consolidée des zones multi-pays ne présente pas une image exacte des performances financières de chaque marché national. De plus, les produits sont fabriqués et vendus localement ou sont importés d'une autre entité du Groupe ou sont encore exportés vers une autre entité du Groupe. Ces facteurs peuvent rendre difficile la comparaison des résultats des différentes zones géographiques entre eux. Par conséquent, en dehors des informations et données relatives aux chiffres d'affaires, l'analyse des résultats exposée ci-dessous reflète essentiellement les résultats consolidés du Groupe. En outre, des références aux marchés nationaux sont présentées lorsque ceux-ci ont une forte incidence sur les comptes.

1.3 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Depuis le début de l'année 2015, Legrand a poursuivi sa stratégie d'acquisition autofinancée et a annoncé trois opérations de croissance externe totalisant plus de 130 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel dans des nouveaux segments de marché à fort potentiel comme l'efficacité énergétique avec le rachat d'IME, spécialiste européen de la mesure des paramètres de l'installation électrique, et les infrastructures numériques avec les acquisitions de Raritan, Inc.¹ acteur de premier plan en Amérique du Nord dans le segment des *PDU*² intelligents et des commutateurs *KVM*³ et de Valrack, acteur indien spécialisé dans les baies, armoires Voix-Données-Images et produits associés pour *datacenters*⁴.

Sur la base des acquisitions déjà annoncées et de leur date probable de consolidation, la variation du périmètre de consolidation devrait contribuer à hauteur d'environ 1,9 % à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe en 2015.

¹ Sous réserve des conditions suspensives d'usage. L'acquisition devrait être finalisée au cours du mois d'août 2015.

² *PDU* : *Power Distribution Unit* ; Unité de Distribution d'Alimentation

³ *KVM* : *Keyboard, Video and Mouse* ; Clavier, Ecran et Souris

⁴ *Datacenters* : centre de données

En juillet 2015, Legrand a annoncé le lancement d'Eliot, programme visant à accélérer le déploiement de l'Internet des Objets dans son offre et ainsi prendre une part active au développement du bâtiment connecté. A cette occasion, Legrand s'est fixé des objectifs ambitieux comme celui de doubler le nombre de ses familles de produits connectables, de 20 en 2014 à 40 en 2020 et d'enregistrer d'ici à 2020 une croissance annuelle moyenne à deux chiffres de ses ventes de produits connectables.

Legrand poursuit ses efforts d'innovation et a consacré au premier semestre 4,7 % de son chiffre d'affaires à la R&D. Legrand a ainsi réalisé de nombreux lancements de nouveaux produits dont notamment :

- l'offre Driver Manager à l'international, passerelle permettant d'assurer l'interopérabilité entre les systèmes résidentiels *My Home* et tout autre produit tiers,
- la gamme de cheminement de câbles en fil Kaléis à l'international,
- l'offre de coffrets de puissance Linea Space en Italie, et
- les gammes d'interface utilisateur (ex-appareillage) Valena Life pour l'Europe Centrale et du Sud et Britzy destinée au marché indien.

1.4 COMPARAISON DES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2014 ET 2015

	Legrand	
	Période de 6 mois close le 30 juin	
(en millions d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires	2 411,7	2 224,6
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(1 153,4)	(1 072,0)
Frais administratifs et commerciaux	(664,1)	(605,1)
Frais de recherche et développement	(109,3)	(95,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(28,3)	(19,9)
Résultat opérationnel	456,6	431,9
Charges financières	(45,6)	(42,3)
Produits financiers	5,9	4,2
Gains (Pertes) de change	1,0	(0,1)
Charges financières (nettes)	(38,7)	(38,2)
Résultat avant impôts	417,9	393,7
Impôts sur les résultats	(133,8)	(124,1)
Résultat net de la période	284,1	269,6
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	283,4	268,5
- Intérêts minoritaires	0,7	1,1

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté (défini comme le résultat opérationnel ajusté des amortissements des réévaluations d'actifs incorporels pratiquées lors des acquisitions et des frais/produits liés à celles-ci ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeur des *goodwill*) et du résultat opérationnel ajusté récurrent (c'est-à-dire hors charges de restructuration).

	Legrand	
	Période de 6 mois close le 30 juin	
<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat net de la période	284,1	269,6
Impôts sur les résultats	133,8	124,1
(Gains) Pertes de change	(1,0)	0,1
Produits financiers	(5,9)	(4,2)
Charges financières	45,6	42,3
Résultat opérationnel	456,6	431,9
Amortissements et frais liés aux acquisitions	21,5	16,9
Pertes de valeur des <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Résultat opérationnel ajusté	478,1	448,8
Charges liées aux restructurations	12,8	10,9
Résultat opérationnel ajusté récurrent	490,9	459,7

1.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 8,4 % à 2 411,7 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 2 224,6 millions d'euros au premier semestre 2014, qui se décompose ainsi :

- +6,9 % provenant de l'évolution des taux de change sur la période ;
- +1,6 % dû à l'accroissement de périmètre lié aux acquisitions; et
- -0,1 % d'évolution organique¹ des ventes, en ligne avec l'objectif annuel.

Cette évolution organique du chiffre d'affaires entre les six premiers mois 2014 et les six premiers mois 2015 est la suivante par zone de destination (marché de localisation du client tiers final) :

France	- 3,1 %
Italie	0,0 %
Reste de l'Europe	+ 2,3 %
États-Unis et Canada	+ 5,2 %
Reste du Monde	- 2,8 %
TOTAL	- 0,1 %

France. Le chiffre d'affaires en France atteint 466,7 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 481,6 millions d'euros au premier semestre 2014, soit une baisse de -3,1 % provenant de l'évolution organique sur la période. Le Groupe a néanmoins enregistré de bonnes performances en interface utilisateur (ex-appareillage), dans les infrastructures numériques et en éclairage de sécurité. Après un premier trimestre pénalisé par l'effet de contrepartie du quatrième trimestre 2014², le deuxième trimestre est quant à lui favorisé par de belles performances commerciales en particulier en lien avec des lancements récents, comme en interface utilisateur avec la nouvelle collection Céliane. La performance du premier semestre 2015 (-3,1 %) est, dans son ensemble, en ligne avec la tendance de fond du marché : la rénovation continue de faire preuve de résistance tandis que la construction neuve est toujours en retrait.

¹ Organique : à structure et taux de change constants

² Il est rappelé que l'évolution organique des ventes du premier trimestre 2015 de -8,1 % avait été impactée, comme annoncé, par un effet défavorable de -5 points de contrepartie à la demande élevée de distributeurs constatée au quatrième trimestre 2014 qui pourrait ne pas se reproduire au quatrième trimestre 2015

Italie. Après plusieurs années de baisse prononcée du marché, accentuée par l'effet de déstockage des distributeurs, le chiffre d'affaires en Italie est stable à 255,3 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 255,2 millions d'euros au premier semestre 2014. Cette tendance semble confirmer l'entrée du marché italien dans une phase de stabilisation. Dans ce contexte, Legrand a notamment enregistré de bonnes performances en interface utilisateur, en cheminement de câbles et dans les *UPS*¹ modulaires.

Reste de l'Europe. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste de l'Europe est en hausse de +2,8 % à 412,8 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 401,5 millions d'euros au premier semestre 2014, tiré par la croissance organique du chiffre d'affaires de +2,3 % : l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Turquie ainsi que de nombreuses nouvelles économies d'Europe de l'Est, comme la Roumanie, la Hongrie ou la République Tchèque enregistrent de belles progressions qui font plus que compenser une activité en retrait dans d'autres pays matures d'Europe ainsi qu'en Russie. Cette croissance organique est par ailleurs complétée par une variation de périmètre positive à hauteur de +2,5 %, correspondant principalement à la consolidation de Neat sur 6 mois, et partiellement compensée par une variation des taux de change défavorable de -2,0 %.

États-Unis et Canada. Le chiffre d'affaires dans la zone États-Unis et Canada a augmenté de +35,7 % à 540,8 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 398,4 millions d'euros au premier semestre 2014. Cette hausse provient d'une croissance organique du chiffre d'affaires de +5,2 %, soutenue d'une part par un marché de la construction qui reste globalement favorable avec une activité résidentielle toujours en progression et un marché tertiaire en croissance, et d'autre part, au deuxième trimestre seul, par un effet de stockage de la distribution lié à l'annonce du lancement d'un nouveau *GFCI*² et par de beaux succès dans le non-résidentiel. De belles réalisations ont été enregistrées en contrôle d'éclairage à forte efficacité énergétique (notamment suite à la mise en place en Californie du *Title 24*, nouvelle réglementation énergétique pour les bâtiments), dans les infrastructures numériques et dans le cheminement de câbles en fil. Cette croissance organique est par ailleurs complétée par une variation des taux de change favorable de +22,7 % et une variation de périmètre positive à hauteur de +5,1 %, correspondant essentiellement à la consolidation de Lastar sur 3 mois.

Comme annoncé, les États-Unis sont devenus en 2015 le premier pays du Groupe en termes de chiffre d'affaires.

Reste du Monde. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste du Monde est en hausse de +7,0 % à 736,1 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 687,9 millions d'euros au premier semestre 2014. Cette évolution provient de l'effet conjugué d'un impact de change favorable de +9,4 %, d'une variation de périmètre favorable de +0,6 %, provenant principalement de la consolidation de SJ Manufacturing (Singapour) sur 6 mois et partiellement compensés par une évolution organique du chiffre d'affaires défavorable de -2,8 %. De nombreux pays de la zone enregistrent une bonne performance, comme l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud en Afrique/Moyen-Orient, l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande en Asie ou encore le Mexique, la Colombie et le Chili en Amérique latine. D'autres pays enregistrent une baisse de leur activité, en particulier la Chine et le Brésil affectés par les conditions économiques actuelles.

Le tableau ci-dessous présente une répartition par zone géographique du chiffre d'affaires consolidé (par zone de destination) de la Société pour les périodes closes les 30 juin 2015 et 2014.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Legrand			
	Période de 6 mois close le 30 juin			
	2015		2014	
	€	%	€	%
Chiffre d'affaires par zone de destination				
France	466,7	19,4	481,6	21,7
Italie	255,3	10,6	255,2	11,5
Reste de l'Europe	412,8	17,1	401,5	18,0
États-Unis et Canada	540,8	22,4	398,4	17,9
Reste du Monde	736,1	30,5	687,9	30,9
TOTAL	2 411,7	100,0	2 224,6	100,0

¹ *UPS* : Uninterruptible Power Supply ; Alimentation Statique sans Interruption (onduleur)

² *GFCI* : Ground Fault Circuit Interrupter ; dispositif de protection des personnes intégré dans une prise de courant

Le tableau ci-dessous présente les différentes composantes de l'évolution du chiffre d'affaires à tiers publié par zone de **destination** (marché de localisation du client).

Chiffre d'affaires en millions d'euros sauf %	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2015	Variation totale	Variation de périmètre	Croissance organique ⁽¹⁾	Effet change
France	481,6	466,7	- 3,1 %	0,0 %	- 3,1 %	0,0 %
Italie	255,2	255,3	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Reste de l'Europe	401,5	412,8	2,8 %	2,5 %	2,3 %	- 2,0 %
USA/Canada	398,4	540,8	35,7 %	5,1 %	5,2 %	22,7 %
Reste du Monde	687,9	736,1	7,0 %	0,6 %	- 2,8 %	9,4 %
TOTAL CONSOLIDE	2 224,6	2 411,7	8,4 %	1,6 %	- 0,1 %	6,9 %

⁽¹⁾ À structure et taux de change constants.

Le tableau ci-dessous présente les différentes composantes de l'évolution du chiffre d'affaires à tiers publié par zone d'**origine** de facturation.

Chiffre d'affaires en millions d'euros sauf %	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2015	Variation totale	Variation de périmètre	Croissance organique ⁽¹⁾	Effet change
France	539,4	524,3	- 2,8 %	0,0 %	- 2,8 %	0,0 %
Italie	276,5	268,7	- 2,8 %	0,0 %	- 2,8 %	0,0 %
Reste de l'Europe	393,0	405,4	3,2 %	2,2 %	3,3 %	- 2,3 %
USA/Canada	407,6	555,3	36,2 %	5,5 %	5,2 %	22,8 %
Reste du Monde	608,1	658,0	8,2 %	0,6 %	- 2,5 %	10,4 %
TOTAL CONSOLIDE	2 224,6	2 411,7	8,4 %	1,6 %	- 0,1 %	6,9 %

⁽¹⁾ À structure et taux de change constants.

1.4.2 Coût des ventes

Le coût des ventes consolidé a augmenté de 7,6 % à 1 153,4 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 1 072,0 millions d'euros au premier semestre 2014, principalement du fait :

- pour les filiales hors zone euro, de l'impact mécanique de la conversion en euros de leur coût des ventes libellé en devises (dépréciation de l'euro vis-à-vis de la plupart des monnaies) ;
- de la hausse du volume de matières premières et composants consommés en raison de l'augmentation de la production ; et
- de la consolidation des nouvelles entités acquises ;

partiellement compensés par :

- une légère baisse des prix des matières premières et des composants ; et
- des efforts continus de productivité et d'adaptation.

Le coût des ventes en pourcentage du chiffre d'affaires a baissé de 48,2 % pour le premier semestre 2014 à 47,8 % pour le premier semestre 2015.

1.4.3 Frais administratifs et commerciaux

Les frais administratifs et commerciaux sont en augmentation à 664,1 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 605,1 millions d'euros au premier semestre 2014, essentiellement du fait :

- de la poursuite des investissements de croissance dans les activités en expansion;
- de l'impact des taux de change, l'euro s'étant déprécié vis-à-vis de la plupart des monnaies ; et
- de la consolidation des nouvelles entités acquises ;

partiellement compensés par :

- le maintien des initiatives d'adaptation et de productivité.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs et commerciaux se situent à 27,5 % au premier semestre 2015 contre 27,2 % au premier semestre 2014.

1.4.4 Frais de recherche et développement

	Calcul des dépenses de recherche et développement Période de 6 mois close le 30 juin	
	2015	2014
<i>(en millions d'euros)</i>		
Frais de recherche et développement	(109,3)	(95,7)
Amortissements liés aux acquisitions et crédit d'impôt recherche	(2,8)	(3,6)
Dotations aux amortissements des frais de développement capitalisés	12,9	12,6
Dépenses de recherche et développement avant frais de développement capitalisés	(99,2)	(86,7)
Frais de développement capitalisés	(13,2)	(14,2)
Dépenses de recherche et développement de la période	(112,4)	(100,9)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », le Groupe a mis en œuvre un système interne de mesure et de comptabilisation des frais de développement à immobiliser en immobilisations incorporelles. À ce titre, 13,2 millions d'euros de frais de développement ont été capitalisés au cours du premier semestre 2015 contre 14,2 millions d'euros au cours du premier semestre 2014.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les frais de recherche et développement ont été de 109,3 millions d'euros au premier semestre 2015 et 95,7 millions d'euros au premier semestre 2014.

En retraçant l'impact de la capitalisation des frais de développement et hors incidence des amortissements liés aux acquisitions ainsi que du crédit d'impôt sur les activités de recherche et développement, les dépenses de recherche et développement ont représenté 112,4 millions d'euros au premier semestre 2015 (soit 4,7 % du chiffre d'affaires) contre 100,9 millions d'euros au premier semestre 2014 (soit 4,5 % du chiffre d'affaires).

Au cours du premier semestre 2015, Legrand a ainsi activement poursuivi sa politique d'innovation, moteur de sa croissance organique. Pour une description des principaux lancements de nouveaux produits, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 1.3 du présent chapitre.

1.4.5 Autres produits et charges opérationnels

Au cours du premier semestre 2015, les autres produits et charges opérationnels se sont élevés à 28,3 millions d'euros contre 19,9 millions d'euros sur la même période en 2014.

1.4.6 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe est en hausse de 5,7 % à 456,6 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 431,9 millions d'euros au premier semestre 2014. Cette augmentation résulte :

- d'une hausse de 8,4 % du chiffre d'affaires ;

partiellement compensée par :

- une hausse de 7,6 % du coût des ventes ;
- une hausse de 10,4 % des frais administratifs, commerciaux et de recherche et développement ; et
- une augmentation des autres produits et charges opérationnels.

Au total, le résultat opérationnel consolidé exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires représente 18,9 % au premier semestre 2015 contre 19,4 % au premier semestre 2014.

1.4.7 Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel ajusté des amortissements des réévaluations d'actifs incorporels pratiquées lors des acquisitions et des frais/produits liés à celles-ci ainsi que, le cas échéant, des pertes de valeur des *goodwill*.

Le résultat opérationnel ajusté est en hausse de 6,5 % à 478,1 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 448,8 millions d'euros au premier semestre 2014 se décomposant de la façon suivante dans les différentes zones géographiques :

- France : 121,6 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 134,2 millions d'euros au premier semestre 2014, représentant 23,2 % du chiffre d'affaires pour les six premiers mois de 2015 contre 24,9 % pour les six premiers mois de 2014 ;
- Italie: 92,9 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 93,2 millions d'euros au premier semestre 2014, représentant 34,6 % du chiffre d'affaires pour les six premiers mois de 2015 contre 33,7 % du chiffre d'affaires pour les six premiers mois de 2014 ;
- Reste de l'Europe : 63,1 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 66,5 millions d'euros au premier semestre 2014, représentant 15,6 % du chiffre d'affaires pour les six premiers mois de 2015 contre 16,9 % pour les six premiers mois de 2014 ;
- États-Unis et Canada : 95,7 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 66,2 millions d'euros au premier semestre 2014 (soit +44,6 %), représentant 17,2 % du chiffre d'affaires pour les six premiers mois de 2015 contre 16,2 % pour les six premiers mois de 2014 ; et
- Reste du Monde : 104,8 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 88,7 millions d'euros au premier semestre 2014, (soit +18,2 %) représentant 15,9 % du chiffre d'affaires pour les six premiers mois de 2015 contre 14,6 % pour les six premiers mois de 2014.

Au premier semestre 2015, avant acquisitions¹, la marge opérationnelle ajustée s'établit à 20,0 % du chiffre d'affaires, cohérente avec l'objectif fixé en début d'année.

En comparaison de la performance du premier semestre 2014, l'évolution de -0,2 pt s'explique par :

- +0,1 pt du fait d'une constitution de stock de produits fabriqués,
- -0,2 pt correspondant à un effet lié à la forte croissance dans la zone Etats-Unis/Canada, principalement tirée par un effet de change positif très marqué, zone où la rentabilité bien qu'en progression continue est inférieure à la moyenne du Groupe, et
- -0,1 pt lié à d'autres éléments dont le coût de mise en œuvre d'initiatives de productivité.

Après prise en compte des acquisitions, la marge opérationnelle ajustée du Groupe ressort à 19,8 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2015.

1.4.8 Frais financiers nets

Les charges financières s'établissent à 45,6 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 42,3 millions d'euros au premier semestre 2014. Les produits financiers s'élèvent à 5,9 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 4,2 millions d'euros au premier semestre 2014. Les frais financiers nets sont en hausse de 4,2 % sur les six premiers mois 2015 par rapport à la même période de 2014 pour représenter 1,6 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2015 contre 1,7 % pour la même période de 2014.

¹ A périmètre 2014

1.4.9 Gains et pertes de changes

Les gains de change s'élevèrent à 1,0 million d'euros au premier semestre 2015 contre une perte de change de 0,1 million d'euros au premier semestre 2014.

1.4.10 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 133,8 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 124,1 millions d'euros au premier semestre 2014. Le taux effectif d'imposition s'établit à 32,0 % sur les six premiers mois 2015 contre 31,5 % sur la même période de 2014.

1.4.11 Résultat net de la période

Le résultat net de la période augmente de 5,4 %, s'élevant à 284,1 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 269,6 millions d'euros au premier semestre 2014. Cette bonne performance globale résulte :

- d'une hausse de 24,7 millions d'euros du résultat opérationnel ; et
- de la variation du résultat de change pour 1,1 millions d'euros ;

partiellement compensées par :

- une hausse de 1,6 millions d'euros des charges financières (nettes) ; et
- une hausse de 9,7 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

1.5 FLUX DE TRESORERIE ET ENDETTEMENT

1.5.1 Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2015 et 2014 :

	Legrand	
	Période de 6 mois close le 30 juin	
(en millions d'euros)	2015	2014
Flux de trésorerie des opérations courantes	297,1	233,4
Flux de trésorerie des opérations d'investissement*	(95,5)	(157,3)
Flux de trésorerie des opérations financières	(325,4)	(142,7)
Effet net des conversions sur la trésorerie	10,7	1,0
Variation nette de la trésorerie	(113,1)	(65,6)
* dont dépenses d'investissement et frais de développement capitalisés	(55,6)	(50,3)

Pour un détail des flux de trésorerie, les lecteurs sont invités à se référer au tableau des flux de trésorerie consolidés figurant dans les états financiers consolidés de la Société présenté au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel.

➤ FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS COURANTES

Les flux de trésorerie des opérations courantes se soldent par une ressource de 297,1 millions d'euros au 30 juin 2015 contre une ressource de 233,4 millions d'euros au 30 juin 2014 soit une augmentation de 63,7 millions d'euros. Cette hausse est due à la variation des actifs et passifs opérationnels courants qui s'est traduite par une utilisation de trésorerie de 84,2 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2015 à comparer à une utilisation de trésorerie de 129,9 millions d'euros sur la même période de 2014 soit une utilisation de trésorerie en baisse de 45,7 millions d'euros, ainsi qu'à la hausse de la marge brute d'autofinancement (définie comme les flux de trésorerie des opérations courantes plus la variation des actifs et passifs opérationnels courants) qui atteint 381,3 millions d'euros au 30 juin 2015 à comparer à 363,3 millions d'euros au 30 juin 2014.

➤ FLUX DE TRÉSORERIE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie employés par les investissements au cours de la période close le 30 juin 2015 se sont élevés à 95,5 millions d'euros contre 157,3 millions d'euros au cours de la période close le 30 juin 2014. Cette baisse provient essentiellement d'une baisse des acquisitions de filiales partiellement compensée par une hausse des dépenses d'investissement.

Les investissements et les frais de développement capitalisés se sont élevés à 55,6 millions d'euros au cours de la période close le 30 juin 2015 (dont 13,2 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés), soit une hausse de 10,5 % par rapport aux investissements et aux frais de développement capitalisés de 50,3 millions d'euros au cours de la période close le 30 juin 2014 (dont 14,2 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés).

➤ FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les flux de trésorerie des opérations financières se soldent par un besoin de 325,4 millions d'euros au premier semestre 2015, incluant principalement le versement de dividendes pour un montant de 293,1 millions d'euros ainsi qu'un montant de 40,7 millions d'euros provenant essentiellement des rachats nets d'actions propres. Au premier semestre 2014, les flux de trésorerie des opérations financières se sont soldés par un besoin de 142,7 millions d'euros incluant principalement le versement de dividendes pour un montant de 279,3 millions d'euros ainsi qu'un montant de 90,5 millions d'euros provenant essentiellement des rachats nets d'actions propres partiellement compensés par l'augmentation des concours bancaires courants pour un montant de 212,0 millions d'euros liée en particulier à l'émission de billets de trésorerie.

1.5.2 Endettement

L'endettement brut total du Groupe (défini comme la somme des emprunts à long terme et à court terme, y compris des billets de trésorerie et des concours bancaires courants) s'élève à 1 616,5 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 1 803,4 millions d'euros au 30 juin 2014. La trésorerie et les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 615,3 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 540,3 millions d'euros au 30 juin 2014. L'endettement net total (défini comme l'endettement brut après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) s'élève à 1 001,2 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 1 263,1 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le ratio de l'endettement net rapporté aux capitaux propres consolidés est d'environ 28 % au 30 juin 2015 à comparer avec un ratio de 40 % au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2015, l'endettement brut total comprend :

- 1 100,0 millions d'euros au titre des emprunts obligataires émis en février 2010, mars 2011 et avril 2012 ;
- 345,8 millions d'euros au titre des Obligations Yankee ; et
- 170,7 millions d'euros au titre des autres dettes essentiellement des emprunts, des découverts bancaires, des billets de trésorerie et des dettes financières liées aux acquisitions, diminué des coûts d'émission de la dette.

1.6 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les lecteurs sont invités à se référer à la note 24 annexée aux états financiers consolidés présentés au chapitre 2 du présent rapport financier semestriel pour la période de 6 mois close le 30 juin 2015 où sont détaillées les informations relatives aux parties liées.

1.7 RISQUES ET INCERTITUDES

Les lecteurs sont invités à se référer au chapitre 4 ainsi qu'à la note 22 du chapitre 9 du document de référence déposé le 15 avril 2015 auprès de l'AMF sous le numéro D.15-0352 où sont commentés les principaux facteurs de risques pouvant avoir un effet défavorable sur la situation du Groupe et la gestion de ces risques.

1.8 PERSPECTIVES

Sur la base des réalisations du premier semestre 2015, Legrand confirme ses objectifs 2015¹ qui sont, pour rappel, une « évolution organique de ses ventes comprise entre -3% et +2% » et une « marge opérationnelle ajustée avant prise en compte des acquisitions² comprise entre 18,8% et 20,1% du chiffre d'affaires ».

Legrand poursuivra par ailleurs sa stratégie d'acquisitions, créatrice de valeur.

¹ Les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 6.13 du chapitre 6 du document de référence déposé le 15 avril 2015 auprès de l'AMF sous le numéro D.15-0352 pour la formulation complète des objectifs 2015.

² A périmètre 2014

2 COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015



LEGRAND
COMPTES CONSOLIDES
30 juin 2015

Sommaire

Compte de résultat consolidé	14
Bilan consolidé	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	17
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	18
Notes annexes	19

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Période de 6 mois close le 30 juin	
	2015	2014 *
Chiffre d'affaires (note 2.11)	2 411,7	2 224,6
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(1 153,4)	(1 072,0)
Frais administratifs et commerciaux	(664,1)	(605,1)
Frais de recherche et développement	(109,3)	(95,7)
Autres produits (charges) opérationnels (note 19.2)	(28,3)	(19,9)
Résultat opérationnel (note 19)	456,6	431,9
Charges financières (note 20.2)	(45,6)	(42,3)
Produits financiers (note 20.2)	5,9	4,2
Gains (pertes) de change (note 20.1)	1,0	(0,1)
Charges financières nettes	(38,7)	(38,2)
Résultat avant impôt	417,9	393,7
Impôts sur les résultats (note 21)	(133,8)	(124,1)
Résultat net de la période	284,1	269,6
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	283,4	268,5
- Intérêts minoritaires	0,7	1,1
Résultat net par action (euros) (notes 2.17 et 12.3)	1,065	1,010
Résultat net dilué par action (euros) (notes 2.17 et 12.3)	1,053	0,996

* Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Etat du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	Période de 6 mois close le 30 juin	
	2015	2014 *
Résultat net de la période	284,1	269,6
<i>Eléments du résultat global pouvant être appelés à un reclassement ultérieur dans la section résultat net</i>		
Réserves de conversion (notes 2.3 et 14.2)	95,9	37,6
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	9,1	0,4
<i>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans la section résultat net</i>		
Ecarts actuariels (notes 2.15 et 17.1)	(5,0)	(14,2)
Impôts différés sur écarts actuariels	3,1	4,0
Résultat global de la période	387,2	297,4
Dont résultat global revenant à :		
- Legrand	386,3	295,7
- Intérêts minoritaires	0,9	1,7

* Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 2.4 et 11)	612,9	726,0
Valeurs mobilières de placement	2,4	3,1
Créances d'impôt courant ou exigible	33,6	60,0
Créances clients et comptes rattachés (notes 2.5 et 9)	650,2	500,4
Autres créances (note 10)	164,2	152,1
Stocks (notes 2.9 et 8)	694,6	622,7
Autres actifs financiers courants (note 23)	0,0	0,6
Total Actifs courants	2 157,9	2 064,9
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles (notes 2.6 et 5)	1 837,7	1 853,3
<i>Goodwill</i> (notes 2.7 et 6)	2 673,3	2 563,7
Immobilisations corporelles (notes 2.8 et 7)	557,1	556,6
Autres titres immobilisés	0,9	0,9
Impôts différés (notes 2.10 et 21)	99,6	92,4
Autres actifs non courants	7,3	3,1
Total Actifs non courants	5 175,9	5 070,0
Total Actif	7 333,8	7 134,9

* Données au 31 décembre 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	Legrand	
	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
PASSIF		
Passifs courants		
Emprunts courants (notes 2.18 et 15.2)	102,1	71,4
Dettes d'impôt courant ou exigible	32,2	15,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	553,9	481,8
Provisions courantes (note 16)	101,5	86,6
Autres passifs courants (note 18)	469,8	457,7
Autres passifs financiers courants (note 23)	1,4	0,4
Total Passifs courants	1 260,9	1 112,9
Passifs non courants		
Impôts différés (notes 2.10 et 21)	666,1	658,6
Provisions non courantes (notes 16 et 17.2)	100,6	113,9
Autres passifs non courants	0,7	0,8
Avantages postérieurs à l'emploi (notes 2.15 et 17.1)	167,4	177,0
Emprunts non courants (notes 2.18 et 15.1)	1 514,4	1 513,3
Total Passifs non courants	2 449,2	2 463,6
Capitaux propres		
Capital social (note 12)	1 066,6	1 065,4
Réserves (note 14.1)	2 732,3	2 764,4
Réserves de conversion (note 14.2)	(186,1)	(281,8)
Capitaux propres revenant au Groupe	3 612,8	3 548,0
Intérêts minoritaires	10,9	10,4
Total Capitaux propres	3 623,7	3 558,4
Total Passif	7 333,8	7 134,9

* Données au 31 décembre 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Legrand	
	Période de 6 mois close le 30 juin	
	2015	2014 *
Résultat net de la période	284,1	269,6
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :		
– Amortissement des immobilisations corporelles (note 19.1)	47,7	46,7
– Amortissement des immobilisations incorporelles (note 19.1)	21,5	18,8
– Amortissement des frais de développement (note 19.1)	14,4	12,3
– Amortissement des charges financières	1,1	1,0
– Perte de valeur du <i>goodwill</i> (notes 6 et 19.2)	0,0	0,0
– Variation des impôts différés	5,0	(9,6)
– Variation des autres actifs et passifs non courants (notes 16 et 17)	3,4	18,9
– Pertes (gains) de change	3,5	4,7
– Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	0,3	0,3
– (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	0,3	0,6
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :		
– Stocks (note 8)	(55,6)	(25,9)
– Créances clients et comptes rattachés (note 9)	(136,1)	(97,1)
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58,2	12,3
– Autres actifs et passifs opérationnels	49,3	(19,2)
Flux de trésorerie des opérations courantes	297,1	233,4
– Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	0,7	0,8
– Investissements (notes 5 et 7)	(42,4)	(36,1)
– Frais de développement capitalisés	(13,2)	(14,2)
– Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	2,2	0,7
– Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 3)	(42,8)	(108,5)
Flux de trésorerie des investissements	(95,5)	(157,3)
– Augmentation de capital et prime d'émission (note 12)	14,5	28,1
– Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 12)	(40,7)	(90,5)
– Dividendes payés par Legrand**	(293,1)	(279,3)
– Dividendes payés par des filiales de Legrand	0,0	(0,1)
– Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit (note 15)	0,0	0,0
– Remboursement d'emprunts (note 15)	(10,8)	(5,9)
– Frais d'émission de la dette	0,0	0,0
– Cession (acquisition) de valeurs mobilières de placement	0,6	0,0
– Augmentation (diminution) des concours bancaires courants	5,9	212,0
– Acquisition de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (note 3)	(1,8)	(7,0)
Flux de trésorerie des opérations financières	(325,4)	(142,7)
Effet net des conversions sur la trésorerie	10,7	1,0
Variation nette de la trésorerie	(113,1)	(65,6)
Trésorerie au début de la période	726,0	602,8
Trésorerie à la fin de la période (note 11)	612,9	537,2
Détail de certains éléments :		
– <i>cash flow</i> libre *** (note 25)	242,2	183,9
– intérêts payés **** au cours de la période	60,4	56,5
– impôts sur les bénéfices payés au cours de la période	63,8	92,4

* Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

** Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés.

*** Le *cash flow* libre normalisé est présenté en note 25.

**** Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie des opérations courantes.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres revenant à Legrand				Total *	Intérêts minori- taires	Total des capitaux propres *
	Capital social	Réserves *	Réserves de conversion	Ecart Actuariels **			
<i>(en millions d'euros)</i>							
Au 31 décembre 2013	1 062,4	2 608,8	(400,8)	(33,0)	3 237,4	11,3	3 248,7
Retraitements IFRIC 21		2,5			2,5		2,5
Résultat net de la période		268,5			268,5	1,1	269,6
Autres éléments du résultat global		0,4	37,0	(10,2)	27,2	0,6	27,8
Résultat global de la période		268,9	37,0	(10,2)	295,7	1,7	297,4
Dividendes versés		(279,3)			(279,3)	(0,1)	(279,4)
Augmentation de capital et prime d'émission	5,2	22,9			28,1		28,1
Annulation d'actions propres	(3,2)	(34,3)			(37,5)		(37,5)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		(53,1)			(53,1)		(53,1)
Variation de périmètre***		(16,0)			(16,0)	0,1	(15,9)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,1)			(0,1)		(0,1)
Paielements fondés sur des actions		5,8			5,8		5,8
Au 30 juin 2014	1 064,4	2 526,1	(363,8)	(43,2)	3 183,5	13,0	3 196,5
Résultat net de la période		263,2			263,2	0,5	263,7
Autres éléments du résultat global		11,8	82,0	(6,0)	87,8	(0,4)	87,4
Résultat global de la période		275,0	82,0	(6,0)	351,0	0,1	351,1
Dividendes versés		0,0			0,0	(3,7)	(3,7)
Augmentation de capital et prime d'émission	1,0	4,5			5,5		5,5
Annulation d'actions propres		0,0			0,0		0,0
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité		3,1			3,1		3,1
Variation de périmètre***		0,8			0,8	1,0	1,8
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,1)			(0,1)		(0,1)
Paielements fondés sur des actions		4,2			4,2		4,2
Au 31 décembre 2014	1 065,4	2 813,6	(281,8)	(49,2)	3 548,0	10,4	3 558,4
Résultat net de la période		283,4			283,4	0,7	284,1
Autres éléments du résultat global		9,1	95,7	(1,9)	102,9	0,2	103,1
Résultat global de la période		292,5	95,7	(1,9)	386,3	0,9	387,2
Dividendes versés		(293,1)			(293,1)	0,0	(293,1)
Augmentation de capital et prime d'émission (note 12)	2,8	11,7			14,5		14,5
Annulation d'actions propres (note 12)	(1,6)	(16,8)			(18,4)		(18,4)
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité (note 12)		(22,3)			(22,3)		(22,3)
Variation de périmètre***		(4,6)			(4,6)	(0,4)	(5,0)
Impôts courants sur rachats d'actions propres		(0,3)			(0,3)		(0,3)
Paielements fondés sur des actions (note 13)		2,7			2,7		2,7
Au 30 juin 2015	1 066,6	2 783,4	(186,1)	(51,1)	3 612,8	10,9	3 623,7

* Données 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

** Nets d'impôts différés.

*** Les variations de périmètre correspondent principalement aux augmentations des pourcentages d'intérêt par complément d'acquisition, ainsi qu'aux puts sur intérêts minoritaires.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1 - Informations générales	20
Note 2 - Principes comptables	20
Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation	34
Note 4 - Impacts d'IFRIC 21 « Droits et taxes »	35
Note 5 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)	38
Note 6 - Goodwill (Note 2.7)	39
Note 7 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)	41
Note 8 - Stocks (Note 2.9)	42
Note 9 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)	42
Note 10 - Autres créances	43
Note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)	43
Note 12 - Capital social et résultat net par action (Note 2.17)	44
Note 13 - Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance (Note 2.13)	47
Note 14 - Réserves et réserves de conversion	51
Note 15 - Emprunts non courants et courants (Note 2.18)	52
Note 16 - Provisions	55
Note 17 - Avantages long terme au personnel (Note 2.15)	56
Note 18 - Autres passifs courants	61
Note 19 - Analyse de certains frais	62
Note 20 - Charges financières nettes	62
Note 21 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)	63
Note 22 - Engagements hors bilan et passifs éventuels	64
Note 23 - Instruments financiers et gestion des risques financiers	65
Note 24 - Informations relatives aux parties liées	68
Note 25 - Informations par segments géographiques (Note 2.16)	69
Note 26 - Informations trimestrielles – non auditées	71
Note 27 - Liste des sociétés consolidées	73
Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture	73

Note 1 - Informations générales

Legrand (la « Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 80 pays et vend ses produits dans près de 180 pays. Ses principaux marchés sont la France, l'Italie, les États-Unis / Canada, le Reste de l'Europe et le Reste du Monde, qui correspondent aux segments de reporting du Groupe.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Les présents états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 29 juillet 2015 par le Conseil d'administration. Ils doivent être lus en référence avec les comptes consolidés au 31 décembre 2014 tels qu'établis dans le document de référence déposé le 15 avril 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.15-0352.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

Note 2 - Principes comptables

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de six mois close le 30 juin 2015, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux publications du Comité d'interprétations IFRS (*IFRS Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire ou par anticipation au 30 juin 2015, et notamment à la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ».

Les textes publiés par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et non adoptés au niveau Européen ne sont pas applicables au Groupe.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2015 est disponible à la rubrique Normes et Interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables au Groupe. Les domaines complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 2.20.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations

2.1.1 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations appliqués par le Groupe de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, avec incidence sur les états financiers du Groupe

IFRIC 21 – Droits et Taxes

En mai 2013, le Comité d'Interprétation des IFRS a publié IFRIC 21 – Droits et Taxes (« *Levies* ») qui vise à clarifier le fait générateur de la charge relative à tous les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices.

Les différents impacts d'IFRIC 21 pour le Groupe sont présentés en note 4.

2.1.2 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

Amendement à IAS 19 – Avantages au personnel

En novembre 2013, l'IASB a publié un amendement à IAS 19 qui vient clarifier les méthodes de comptabilisation des cotisations versées par les salariés dans le cadre d'un régime à prestations définies, selon le type de cotisations (prévues ou non par les dispositions du régime) et leur rattachement ou non aux périodes de services des salariés. Seules les cotisations prévues par les dispositions du régime qui ne sont pas rattachées aux périodes de services ne sont pas comptabilisées en moins du coût des services.

Cet amendement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2016.

Amendements issus du Cycle 2010-2012 des améliorations annuelles des IFRS

En décembre 2013, l'IASB a publié une liste d'amendements dans le cadre du Cycle 2010-2012 des améliorations annuelles des IFRS. Deux de ces amendements, présentés ci-après, pourraient plus particulièrement concerner le Groupe. Ces amendements sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2016.

Amendement à IFRS 2 – Paiements à base d'actions

Cet amendement apporte des précisions sur les conditions de performance définies dans le cadre de plans de paiement en actions.

En particulier, toute condition de performance dont la durée dépasserait la durée de la condition de présence doit être considérée comme étant une condition accessoire à l'acquisition des droits. Dans ce cas, la condition de performance vient ajuster la juste valeur du plan à sa date d'attribution, mais n'aura aucun impact sur le nombre d'actions acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

Cet amendement est d'application prospective pour les plans de paiement en actions attribués à compter du 1^{er} juillet 2014.

Amendement à IFRS 8 – Secteurs opérationnels

Cet amendement requiert de décrire les jugements exercés par le management pour regrouper les secteurs. Notamment, une brève description des secteurs regroupés, ainsi que les indicateurs économiques utilisés pour déterminer que ces secteurs ont des caractéristiques économiques similaires, doivent être présentés en annexe des états financiers.

Le Groupe a examiné ces amendements afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'elles pourraient entraîner dans les informations communiquées. Aucun impact matériel pour le Groupe n'est attendu de ces amendements.

2.1.3 Nouvelles normes, amendements ou nouvelles interprétations non encore adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire au Groupe à compter des exercices futurs

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9 – Instruments financiers qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Cette norme couvre trois problématiques : le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, et la comptabilité de couverture.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les différentes règles d'IAS 39. Cette approche est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers.

De façon inchangée par rapport à IAS 39, tous les passifs financiers peuvent être évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers détenus à des fins de transaction qui doivent être évalués à la juste valeur.

Par ailleurs, IFRS 9 introduit une méthode unique de dépréciation, remplaçant les différentes méthodes définies par IAS 39, et s'appliquant également, de manière simplifiée, aux actifs financiers couverts par IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients. Cette méthode repose notamment sur la notion de pertes de crédit attendues, applicable quelle que soit la qualité de crédit de l'actif financier.

Enfin, si la plupart des règles de comptabilité de couverture définies par IAS 39 restent applicables, IFRS 9 vient élargir au-delà des instruments dérivés le périmètre des instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture, tout en privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place.

Cette norme, qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats avec des clients qui remplace IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction.

IFRS 15 précise les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires, quels que soient les types de contrat conclus par l'entité avec ses clients. Par ailleurs, elle requiert de donner des informations sur les contrats conclus, notamment dans le cas des contrats conclus sur une durée supérieure à un an, et de décrire les hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les montants de chiffre d'affaires à comptabiliser.

Cette norme, qui n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a commencé à examiner ces normes afin de déterminer leurs impacts dans les états financiers et les modifications qu'elles pourraient entraîner dans les informations communiquées.

2.2 Principes de Consolidation

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur cette entité, c'est-à-dire qu'il dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés de l'entité, qu'il a une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité ; et lorsqu'il a la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

Le Groupe ne détient aucune participation mise en équivalence.

2.3 Conversion des opérations en devises

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture des comptes des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à l'éventuelle perte de contrôle de ces sociétés.

Une créance à recevoir ou une dette à payer d'une ou à une entité étrangère du Groupe, dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net de cette entité. De ce fait, conformément à IAS 21, les écarts de change relatifs à cette créance ou cette dette sont enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres.

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces autres actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le Groupe correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

Les découverts bancaires sont considérés comme une activité de financement et sont inclus à ce titre dans les emprunts courants.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement évalués à leur coût amorti.

Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation tel que :

- des retards de paiement de la contrepartie (les pertes de valeur correspondantes étant estimées sur la base d'une table de dépréciation définissant des taux de dépréciation en fonction de la durée des retards de paiement) ;
- le défaut de paiement de la contrepartie ; ou
- une dégradation du *rating* de la contrepartie ou de son environnement économique.

2.6 Immobilisations incorporelles

2.6.1 Marques

2.6.1.1 Marques à durée de vie définie

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité estimée entre :

- 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ; et
- 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

2.6.1.2 Marques à durée de vie indéfinie

Les marques sont classées dans les actifs à durée d'utilité indéfinie lorsque, de l'avis de la Direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de leur durée d'utilisation est faite régulièrement et peut amener à reclasser les marques à durée d'utilité indéfinie en marques à durée d'utilité définie.

Les marques à durée d'utilité indéfinie sont d'utilisation internationale. De ce fait, chacune d'entre elles contribue à l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

2.6.2 Frais de développement

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci a une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés en frais de recherche et développement de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations.

Elles incluent notamment :

- des logiciels. Le plus souvent acquis auprès d'un fournisseur externe, ils sont amortis généralement sur une durée de 3 ans.
- des relations clients. Elles sont reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises, lorsque l'entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Ces relations clients sont évaluées sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés et sont amorties sur une période comprise entre 3 et 20 ans.

2.6.4 Dépréciation et tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles hors *goodwill*

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession ; pour plus de détails, se référer à la note 2.7.2.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet, de manière individuelle, d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, le Groupe se réfère à la méthode des redevances (« *Relief from Royalty Approach* »). Cette méthode s'appuie sur l'idée que si une société possède un actif tel qu'une marque, elle n'a pas à payer des redevances pour bénéficier des avantages liés à son utilisation. Le montant théorique de ces redevances est assimilé aux revenus potentiels qui seraient générés par la marque, dont la valeur est testée, si elle était détenue par un tiers.

2.7 Goodwill

2.7.1 Regroupements d'entreprises

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe décide d'utiliser :

- i. soit la méthode du *goodwill* complet qui est la différence entre, d'une part, la somme du coût d'acquisition du regroupement d'entreprises et la juste valeur des intérêts minoritaires, et, d'autre part, le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette méthode consiste ainsi à affecter un *goodwill* aux minoritaires ;
- ii. soit la méthode du *goodwill* partiel qui est la différence entre, d'une part, le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises, et, d'autre part, la quote-part du Groupe dans le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Dans cette méthode, aucun *goodwill* n'est affecté aux minoritaires.

Le prix d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle représente la juste valeur des entités acquises.

A ce titre, il n'inclut pas les charges et frais externes relatifs à l'acquisition mais intègre les compléments de prix évalués à leur juste valeur.

Les variations de pourcentage d'intérêt dans une société contrôlée sont comptabilisées directement en capitaux propres sans constatation d'un *goodwill* complémentaire.

2.7.2 Tests de perte de valeur des *goodwill*

Les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de perte de valeur, chaque *goodwill* est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui représente le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwill* correspond aux pays ou à un groupe de pays, lorsqu'il s'agit d'un ensemble de marchés homogènes ou d'une zone économique disposant d'une direction commune.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le *goodwill* et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de cinq ans et d'une valeur terminale calculée à partir des données de la dernière année. Ces flux sont issus des plans à moyen terme

revus par le management du Groupe, et ce en cohérence avec les dernières données externes disponibles sur l'évolution attendue des marchés dans lesquels le Groupe opère. Au-delà de cette période de cinq ans, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable.

Le Groupe détermine ses taux d'actualisation selon le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les calculs sont réalisés par pays, sur la base des données de marché observées et des évaluations d'organismes spécialisés (données moyennes sur les 3 dernières années). Le coût de la dette utilisé dans les calculs est le même pour tous les pays (égal au coût de la dette du Groupe).

L'actualisation de la valeur d'utilité est calculée avec des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus avant impôt.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente (diminuée du coût de cession) lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Une perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

2.8 Immobilisations corporelles

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage ainsi que les autres immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (voir ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité respective. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions légères.....	25 ans
Constructions traditionnelles	40 ans
Matériel industriel.....	8 à 10 ans
Outillage.....	5 ans
Matériel et mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur (diminuée du coût de cession).

2.9 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou le coût de production, et la valeur réalisable nette. Le coût d'acquisition est principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (*FIFO*). Le coût de production des produits finis et des encours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les stocks sont considérés comme complètement ou partiellement obsolètes, et, pour les stocks de produits finis, lorsque leur valeur réalisable nette devient inférieure à leur valeur nette comptable.

2.10 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

2.11 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié à la vente de biens est constaté lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Sur la base des réalisations de la période en cours, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est également présenté net des retours produits strictement encadrés par des conditions commerciales définies pays par pays.

2.12 Evaluation des instruments financiers

2.12.1 Hiérarchisation des instruments financiers

Conformément à la norme IFRS 7 amendée, les instruments financiers sont classés en trois catégories hiérarchisées en fonction des techniques de valorisation suivantes :

- Niveau 1 : référence directe à une cotation sur un marché actif,
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

2.12.2 Estimation de la juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de *swap* de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat, elle est égale à la valeur actuelle des futurs *cash flows* estimatifs.

2.12.3 Instruments financiers non dérivés qualifiés d'instruments de couverture

Conformément à la norme IAS 39, un instrument financier non dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture, uniquement au titre de la couverture contre le risque de change et sous réserve de remplir les conditions d'une comptabilité de couverture.

Ainsi, dans le cadre d'une couverture d'un investissement net en devises, la partie des gains et pertes de l'instrument financier qualifié de couverture qui est considéré comme efficace doit, en application de la norme IAS 39.102, être comptabilisée en capitaux propres.

2.12.4 Instruments dérivés

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers, les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement, lorsqu'il ne bénéficie pas de couvertures naturelles, des contrats de type *swap*, *cap*, option et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Méthode de comptabilisation des produits dérivés

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Put sur intérêts minoritaires

Dans le cas particulier des *put* sur intérêts minoritaires sans transfert des risques et avantages, l'obligation contractuelle de racheter ces instruments de capitaux propres (telle que constitue la vente d'un *put* sur intérêts

minoritaires) donne lieu à la comptabilisation d'une dette en application de la norme IAS 32. La contrepartie de cette dette est constatée en capitaux propres.

Le Groupe constate en capitaux propres les variations ultérieures de la dette relative à ces *put*.

Autres instruments dérivés

Concernant les autres instruments dérivés, le Groupe pratique une analyse en substance et comptabilise les variations de la juste valeur en accord avec IAS 39.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la note 23.

2.13 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération fondés sur des actions, réglés soit en instruments de capitaux propres, soit par remise de numéraire.

2.13.1 Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres

Lors de l'octroi d'options ou d'actions de performance, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

La charge comptabilisée en contrepartie d'un compte de capitaux propres est ajustée, à chaque date de clôture (pendant la période d'acquisition des droits), pour tenir compte de l'évolution du nombre d'actions et/ou options que l'on s'attend à remettre in fine aux salariés.

2.13.2 Paiements fondés sur des actions réglés par remise de numéraire

Lors de l'octroi de plans de rémunérations pluriannuelles long terme indexées sur le cours de la Bourse, le Groupe évalue la valeur des instruments attribués en fonction des conditions prévues lors de la mise en place du plan de rémunération. Cette valeur est réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence par contrepartie des provisions.

2.14 Transferts et utilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

2.15 Avantages long terme au personnel

2.15.1 Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, en résultat global de la période (IAS 19 révisée, paragraphe 120C). Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

2.15.2 Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Les avantages sont traités comme des avantages postérieurs à l'emploi selon le régime de prestations définies.

2.15.3 Autres avantages long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme. Ces plans sont comptabilisés en provisions, conformément à la norme IAS 19.

2.16 Informations sectorielles

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en segments géographiques. Ainsi, les décisions d'affectation des ressources aux secteurs et l'évaluation de leur performance sont réalisées par le management du Groupe par pays.

2.17 Résultat net par action et résultat net dilué par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé, selon la méthode du rachat d'actions, en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats et cessions d'actions au cours de la période et ne tient pas compte des actions auto-détenues.

2.18 Emprunts courants et non courants

Les emprunts courants et non courants sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières auprès d'établissements de crédit. Ces emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

2.19 Coûts d'emprunt

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 amendée, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.20 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

2.20.1 Perte de valeur des *goodwill* et dépréciation des autres immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de perte de valeur des marques à durée d'utilité indéfinie et des *goodwill*, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue, conformément aux principes comptables énoncés aux notes 2.6.4 et 2.7.2.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties sur leur durée d'utilité et font également l'objet de tests de dépréciation quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence de dépréciations ou de pertes de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir

une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe. L'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les tests périodiques de perte de valeur des *goodwill* et des marques à durée d'utilité indéfinie, fait appel pour une part importante au jugement du management du Groupe.

2.20.2 Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal validées par le management.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des impôts différés actifs car il n'est pas probable qu'il pourra utiliser une partie de cet actif avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable.

2.20.3 Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les paiements fondés sur des actions, les provisions pour risques et charges, les frais de développement capitalisés ainsi que les ristournes de fin d'année qui pourraient être accordées aux clients.

Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2014 est le suivant :

2014	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
Lastar Inc.	Au bilan uniquement	3 mois de résultat	6 mois de résultat	9 mois de résultat
Neat	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat	10 mois de résultat
SJ Manufacturing		Au bilan uniquement	Au bilan uniquement	7 mois de résultat

2015	31 mars	30 juin
Lastar Inc.	3 mois de résultat	6 mois de résultat
Neat	3 mois de résultat	6 mois de résultat
SJ Manufacturing	3 mois de résultat	6 mois de résultat
Valrack	Au bilan uniquement	Au bilan uniquement
IME		Au bilan uniquement

Toutes ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a en particulier réalisé les acquisitions suivantes :

- Le Groupe a acquis Valrack, acteur indien spécialisé dans les baies, armoires Voix-Données-Images et produits associés. Valrack réalise un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 millions d'euros ;
- Le Groupe a acquis IME, société italienne de premier plan et spécialiste européen de la mesure des paramètres de l'installation électrique. IME réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 23 millions d'euros.

Au total, le montant des acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) s'est élevé à 42,8 millions d'euros au cours du premier semestre 2015, auxquels s'ajoutent 1,8 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales (108,5 millions d'euros au cours du premier semestre 2014, auxquels s'ajoutaient 7,0 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts sans prise de contrôle des filiales).

Par ailleurs, le Groupe a annoncé en juin 2015 l'acquisition de Raritan Inc., sous réserve des conditions suspensives d'usage. A la date de publication du présent document, cette acquisition n'était pas finalisée.

Société américaine spécialisée dans les infrastructures numériques, Raritan Inc. réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 114 millions de dollars américains.

Note 4 – Impacts d'IFRIC 21 « Droits et taxes »

En mai 2013, le Comité d'Interprétation des IFRS a publié IFRIC 21 – Droits et Taxes (« Levies ») qui vise à clarifier le fait générateur de la provision relative à tous les impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices.

L'impact principal d'IFRIC 21 est de comptabiliser intégralement la provision au titre de certaines taxes dès lors que le fait générateur (en l'occurrence l'exigibilité fiscale) s'est produit, au lieu d'étaler cette provision sur l'exercice.

Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne en juin 2014 avec application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014. Cette interprétation a donc été appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2015.

Le changement de méthode comptable a été appliqué rétrospectivement en accord avec la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». L'information financière comparable a été retraitée pour les montants significatifs (qui concernent uniquement la France).

Le tableau ci-dessous présente les ajustements entre les lignes du compte de résultat consolidé au 30 juin 2014 publié et celui présenté en page 14 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
Chiffre d'affaires	2 224,6		2 224,6
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(1 070,5)	(1,5)	(1 072,0)
Frais administratifs et commerciaux	(602,2)	(2,9)	(605,1)
Frais de recherche et développement	(95,6)	(0,1)	(95,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(19,9)		(19,9)
Résultat opérationnel	436,4	(4,5)	431,9
Charges financières nettes	(38,2)		(38,2)
Résultat avant impôts	398,2	(4,5)	393,7
Impôts sur les résultats	(125,6)	1,5	(124,1)
Résultat net de la période	272,6	(3,0)	269,6
Dont:			
- Résultat net part du Groupe	271,5	(3,0)	268,5
- Intérêts minoritaires	1,1		1,1
Résultat net par action (euros)	1,021	(0,011)	1,010
Résultat net dilué par action (euros)	1,007	(0,011)	0,996

Le tableau ci-dessous présente les ajustements entre les lignes de l'état du résultat global au 30 juin 2014 publié et celui présenté en page 14 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
Résultat net de la période	272,6	(3,0)	269,6
Résultat global de la période	300,4	(3,0)	297,4
Dont résultat global revenant à :			
- Legrand	298,7	(3,0)	295,7
- Intérêts minoritaires	1,7		1,7

Le tableau ci-dessous présente les ajustements entre les lignes du bilan consolidé au 31 décembre 2014 publié et celui présenté en pages 15 et 16 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
Total Actifs courants	2 064,9		2 064,9
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	1 853,3		1 853,3
Goodwill	2 563,7		2 563,7
Immobilisations corporelles	556,6		556,6
Autres titres immobilisés	0,9		0,9
Impôts différés	93,7	(1,3)	92,4
Autres actifs non courants	3,1		3,1
Total Actifs non courants	5 071,3	(1,3)	5 070,0
Total Actif	7 136,2	(1,3)	7 134,9

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
Passifs courants			
Emprunts courants	71,4		71,4
Dettes d'impôt courant ou exigible	15,0		15,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	481,8		481,8
Provisions courantes	86,6		86,6
Autres passifs courants	461,5	(3,8)	457,7
Autres passifs financiers courants	0,4		0,4
Total Passifs courants	1 116,7	(3,8)	1 112,9
Total Passifs non courants	2 463,6		2 463,6
Capitaux propres			
Capital social	1 065,4		1 065,4
Réserves	2 761,9	2,5	2 764,4
Réserves de conversion	(281,8)		(281,8)
Capitaux propres revenant au Groupe	3 545,5	2,5	3 548,0
Intérêts minoritaires	10,4		10,4
Total Capitaux propres	3 555,9	2,5	3 558,4
Total Passif	7 136,2	(1,3)	7 134,9

Le tableau ci-dessous présente les ajustements entre les lignes du tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2014 publié et celui présenté en page 17 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
Résultat net de la période	272,6	(3,0)	269,6
Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie	93,7		93,7
Variation des autres actifs et passifs opérationnels :			
- Stocks	(25,9)		(25,9)
- Créances clients et comptes rattachés	(97,1)		(97,1)
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,3		12,3
- Autres actifs et passifs opérationnels	(22,2)	3,0	(19,2)
Flux de trésorerie des opérations courantes	233,4		233,4
Flux de trésorerie des investissements	(157,3)		(157,3)
Flux de trésorerie des opérations financières	(142,7)		(142,7)
Effet net des conversions sur la trésorerie	1,0		1,0
Variation nette de la trésorerie	(65,6)		(65,6)
Trésorerie au début de la période	602,8		602,8
Trésorerie à la fin de la période	537,2		537,2
Cash flow libre	183,9		183,9

Le tableau ci-dessous présente les ajustements entre le *cash flow* libre normalisé figurant dans les informations par segments géographiques publiées au 30 juin 2014 et celui présenté en page 70 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
<i>Cash flow</i> libre normalisé	314,0	(3,0)	311,0
<i>Cash flow</i> libre normalisé en % du chiffre d'affaires	14,1 %	(0,1 %)	14,0 %

L'application d'IFRIC 21 sur la période de six mois close le 30 juin 2015 a eu un impact comparable aux retraitements présentés dans les tableaux ci-dessus pour la période de six mois close le 30 juin 2014.

Note 5 - Immobilisations incorporelles (Note 2.6)

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Marques à durée d'utilité indéfinie	1 408,0	1 408,0
Marques à durée d'utilité définie	269,4	265,8
Brevets	2,8	3,3
Autres immobilisations incorporelles	157,5	176,2
	1 837,7	1 853,3

Les marques *Legrand* et *Bticino* représentent près de 98 % de la valeur totale des marques à durée d'utilité indéfinie.

Les **marques** s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Valeur brute à la fin de la période	1 851,9	1 827,1
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(174,5)	(153,3)
Valeur nette à la fin de la période	1 677,4	1 673,8

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces marques.

Les marques à durée d'utilité indéfinie font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Pour la période close au 30 juin 2015, aucun événement ou circonstance entraînant une perte de valeur n'a été identifié.

Pour la période close au 31 décembre 2014, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie	Valeur d'utilité	
		Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
Valeur d'utilité	1 408,0	10,4 à 13,1 %	2,8 à 3,2 %

Pour la période close le 31 décembre 2014, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les **brevets** s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Valeur brute à la fin de la période	590,3	585,8
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(587,5)	(582,5)
Valeur nette à la fin de la période	2,8	3,3

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à ce jour sur ces brevets.

Les **autres immobilisations incorporelles** s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Frais de développement capitalisés	302,8	289,8
Logiciels	96,2	96,6
Autres	80,1	88,4
Valeur brute à la fin de la période	479,1	474,8
Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de la période	(321,6)	(298,6)
Valeur nette à la fin de la période	157,5	176,2

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

Note 6 - Goodwill (Note 2.7)

Les *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
France	686,5	676,0
Italie	387,2	366,8
Reste de l'Europe	274,9	270,2
USA/Canada	546,2	507,1
Reste du Monde	778,5	743,6
	2 673,3	2 563,7

Aux fins des tests de perte de valeur, un *goodwill* a été alloué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

La France, l'Italie, et les USA/Canada constituent chacune des UGT à part entière, tandis que les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde » incluent chacune plusieurs UGT.

Dans les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde », aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total.

L'affectation géographique des *goodwill* s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Les variations des *goodwill* s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Valeur brute au début de la période	2 601,0	2 447,5
- Acquisitions	41,9	60,2
- Ajustements	(1,9)	(6,4)
- Reclassement	1,9	0,0
- Effet de conversion	68,7	99,7
Valeur brute à la fin de la période	2 711,6	2 601,0
Pertes de valeur au début de la période	(37,3)	(35,8)
- Perte de valeur	0,0	0,0
- Effet de conversion	(1,0)	(1,5)
Pertes de valeur à la fin de la période	(38,3)	(37,3)
Valeur nette à la fin de la période	2 673,3	2 563,7

Les ajustements correspondent à la différence entre l'allocation définitive et provisoire du *goodwill*.

Les UGT, auxquelles un *goodwill* a été alloué, font l'objet de tests de perte de valeur chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur.

Une comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le *goodwill*, et la valeur d'utilité des UGT. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des UGT concernées.

Pour la période close au 30 juin 2015, aucun événement ou circonstance entraînant une perte de valeur n'a été identifié.

Pour la période close au 31 décembre 2014, les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sont les suivants :

	Méthode pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur nette comptable du <i>goodwill</i>	Valeur d'utilité	
			Taux d'actualisation (avant impôt)	Taux de croissance à l'infini
France		676,0	9,4 %	2 %
Italie		366,8	14,6 %	2 %
Reste de l'Europe	Valeur d'utilité	270,2	8,5 à 20,6 %	2 à 5 %
USA/Canada		507,1	9,8 %	3 %
Reste du Monde		743,6	8,8 à 21,1 %	2 à 5 %
		2 563,7		

Pour la période close le 31 décembre 2014 aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Le *goodwill* des acquisitions comportant des minoritaires a été valorisé en utilisant la méthode du *goodwill* partiel (note 2.7.1).

L'allocation initiale du prix d'acquisition des sociétés acquises n'est pas définitive. En conséquence, les *goodwill* qui y sont attachés peuvent être ajustés au cours de l'année suivant cette allocation initiale.

Les allocations de prix d'acquisition pour les périodes closes au 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de 6 mois close le 30 juin 2015	Période de 12 mois close le 31 décembre 2014
- Marques	0,9	29,3
- Impôts différés sur Marques	(0,2)	(1,1)
- Brevets	0,0	0,0
- Impôts différés sur Brevets	0,0	0,0
- Autres immobilisations incorporelles	0,0	6,0
- Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles	0,0	0,0
- <i>Goodwill</i>	41,9	60,2

Note 7 - Immobilisations corporelles (Note 2.8)

La valeur nette des immobilisations corporelles à la fin de la période s'analyse comme suit :

30 juin 2015					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillage	Immobilisa- tions en cours et autres	Total
Valeur brute à la fin de la période	56,3	589,6	1 690,1	291,1	2 627,1
Amortissements et dépréciations à la fin de la période	(8,8)	(381,1)	(1 471,5)	(208,6)	(2 070,0)
Valeur nette à la fin de la période	47,5	208,5	218,6	82,5	557,1

Aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée à ce jour sur ces éléments.

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 9,1 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché (diminuée du coût de cession) et la valeur nette comptable.

La valeur nette des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice 2014 s'analysait comme suit :

31 décembre 2014					
<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Construc- tions	Matériel et outillage	Immobilisa- tions en cours et autres	Total
Valeur brute à la fin de la période	53,9	582,8	1 644,6	288,3	2 569,6
Amortissements et dépréciations à la fin de la période	(8,6)	(369,4)	(1 427,1)	(207,9)	(2 013,0)
Valeur nette à la fin de la période	45,3	213,4	217,5	80,4	556,6

Note 8 - Stocks (Note 2.9)

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Matières premières, fournitures et emballages	252,5	234,2
Produits semi-finis	88,9	85,9
Produits finis	459,5	408,0
	800,9	728,1
Dépréciation	(106,3)	(105,4)
Valeur nette à la fin de la période	694,6	622,7

Note 9 - Créances clients et comptes rattachés (Note 2.5)

En 2014, le Groupe a réalisé la grande majorité de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentaient approximativement 23 % du chiffre d'affaires net consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client distributeur ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Créances clients et comptes rattachés	721,0	568,5
Dépréciation	(70,8)	(68,1)
Valeur nette à la fin de la période	650,2	500,4

Les caractéristiques des contrats de cession de créances ont permis au Groupe de décomptabiliser des créances clients un montant de 81,0 millions d'euros au 30 juin 2015, conformément à la norme IAS 39 (63,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Echéances inférieures à 3 mois	84,6	91,3
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	27,7	26,0
Echéances supérieures à 12 mois	29,9	27,8
	142,2	145,1

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 62,9 millions d'euros au 30 juin 2015 (60,3 millions d'euros au 31 décembre 2014). La répartition par échéance de ces dépréciations est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Echéances inférieures à 3 mois	11,0	9,8
Echéances comprises entre 3 et 12 mois	22,0	22,7
Echéances supérieures à 12 mois	29,9	27,8
	62,9	60,3

Note 10 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Créances personnel	4,2	3,6
Autres créances	40,9	34,0
Charges constatées d'avance	30,0	24,7
Autres taxes	89,1	89,8
	164,2	152,1

Ces actifs sont valorisés au coût historique et il n'existe pas d'élément ou de circonstance particulière ayant entraîné de perte de valeur.

Note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 2.4)

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 612,9 millions d'euros au 30 juin 2015 et correspondent pour l'essentiel à des dépôts bancaires dont l'échéance initiale n'excède pas 3 mois. Sur ce montant, environ 6,6 millions d'euros ne sont pas disponibles à court terme pour le Groupe.

Note 12 - Capital social et résultat net par action (Note 2.17)

Le capital social au 30 juin 2015 est de 1 066 595 244 euros représenté par 266 648 811 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, auxquelles correspondent 266 648 811 droits de vote.

Le Groupe détient 159 445 actions au 30 juin 2015 contre 493 806 actions au 31 décembre 2014, soit une diminution de 334 361 actions correspondant :

- au rachat de 810 000 actions en dehors du contrat de liquidité,
- au transfert de 783 861 actions aux salariés dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance,
- à l'annulation de 400 000 actions (voir 12.1), et
- à l'acquisition nette de 39 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité (voir 12.2.2).

Sur les 159 445 actions détenues par le Groupe au 30 juin 2015, 94 945 actions ont été affectées selon les objectifs d'affectation décrits en 12.2.1, et 64 500 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

12.1 Evolution du capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au cours du premier semestre 2015 :

	Nombre d'actions	Nominal	Valeur du capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 31/12/2014	266 357 615	4	1 065 430 460	1 101 130 101
Souscription d'actions du plan d'options 2007	101 793	4	407 172	2 157 907
Souscription d'actions du plan d'options 2008	111 730	4	446 920	1 852 297
Souscription d'actions du plan d'options 2009	98 544	4	394 176	898 626
Souscription d'actions du plan d'options 2010	379 129	4	1 516 516	6 755 806
Annulation d'actions propres	(400 000)	4	(1 600 000)	(16 810 653)
Remboursement d'apport *	-	-	-	(45 030 719)
Au 30/06/2015	266 648 811	4	1 066 595 244	1 050 953 365

* Quote-part des dividendes distribués en juin 2015 prélevée sur la prime d'émission.

Le conseil d'administration du 6 mai 2015 a décidé l'annulation de 400 000 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (actions rachetées sur le mois de juin 2014). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 16 810 653 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2010, 691 196 actions ont été souscrites au cours du premier semestre 2015, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 14,5 millions d'euros.

12.2 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Au 30 juin 2015, le Groupe détient 159 445 actions (553 245 au 30 juin 2014 dont 468 806 au titre de rachat d'actions et 84 439 dans le cadre du contrat de liquidité) dont le détail s'analyse comme suit :

12.2.1 Rachat d'actions

Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a racheté 810 000 actions pour une valeur de 39 332 839 euros.

Au 30 juin 2015, le Groupe détient 94 945 actions pour une valeur d'acquisition de 3 108 749 euros, affectées à :

- la mise en œuvre de tout plan d'actions de performance pour 90 024 actions et pour une valeur d'acquisition de 2 986 118 euros, et
- la cession d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 4 921 actions et pour une valeur d'acquisition de 122 631 euros.

12.2.2 Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Paris et conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. A ce titre, 15,0 millions d'euros ont été alloués par le Groupe au contrat de liquidité.

Au 30 juin 2015, le Groupe détient 64 500 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 3 272 646 euros.

Les mouvements sur le premier semestre 2015, au titre de ce contrat, se sont traduits par un flux de trésorerie négatif de 1 271 375 euros et correspondent aux rachats, nets de cessions, de 39 500 actions.

12.3 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

		30 juin 2015	30 juin 2014 *
Résultat net revenant à Legrand (<i>en millions d'euros</i>)	A	283,4	268,5
Nombre moyen d'actions (hors auto-détention)	B	266 146 125	265 826 478
<i>Dilution moyenne provenant des :</i>			
Actions de performance		1 117 104	1 359 194
Options		1 962 685	2 452 473
Nombre moyen d'actions après dilution (hors auto-détention)	C	269 225 914	269 638 145
Options et actions de performance restantes en fin de période		3 908 078	5 277 486
Cession nette (rachat net) d'actions propres et contrat de liquidité durant la période		(849 500)	(1 996 939)
Actions de performance transférées durant la période		783 861	814 221
Résultat net par action (<i>euros</i>) (note 2.17)	A/B	1,065	1,010
Résultat net dilué par action (<i>euros</i>) (note 2.17)	A/C	1,053	0,996
Dividendes versés par action (<i>euros</i>)		1,100	1,050

* Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Comme indiqué précédemment, au cours du premier semestre 2015, le Groupe :

- a émis 691 196 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a transféré 783 861 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 810 000 actions rachetées sur la période ; et
- a par ailleurs procédé à des acquisitions nettes de 39 500 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur le premier semestre 2015, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2015, les résultats nets par action et dilué par action auraient été respectivement de 1,063 euro et 1,049 euro au 30 juin 2015.

Au cours du premier semestre 2014, le Groupe :

- a émis 1 308 483 actions dans le cadre de la souscription de plans d'options ;
- a transféré 814 221 actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, provenant de 2 020 000 actions rachetées sur la période ; et
- a également procédé à des cessions nettes de 23 061 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur le premier semestre 2014, conformément à IAS 33. Si l'émission, le transfert et le rachat de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2014, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,011 euro et 0,994 euro au 30 juin 2014.

Note 13 - Plans de souscription ou d'achat d'actions et plans d'actions de performance (Note 2.13)

13.1. Plans d'actions de performance

13.1.1 Plans d'actions de performance 2011 et 2012

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'attribution d'actions de performance mentionnés ci-dessous :

	Plan 2011 ⁽¹⁾	Plan 2012 ⁽²⁾
Date d'Assemblée	27/05/2010	26/05/2011
Date du Conseil d'administration	03/03/2011	07/03/2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	1 592 712 ⁽³⁾	985 656 ⁽³⁾
<i>dont le nombre attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>127 888⁽³⁾</i>	<i>30 710⁽³⁾</i>
• Gilles Schnepf	65 737 ⁽³⁾	30 710 ⁽³⁾
• Olivier Bazil	62 151 ⁽³⁾	
Date d'acquisition des actions	Plan résidents : 04/03/2013	Plan résidents : 08/03/2014
	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Date de fin de période de conservation	Plan résidents : 05/03/2015	Plan résidents : 09/03/2016
	Plan non résidents : 04/03/2015	Plan non résidents : 08/03/2016
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2015	(1 494 132)	(386 295)
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	(98 580)	(40 250)
Actions attribuées gratuitement restantes au 30/06/2015	0	559 111

(1) **Plan 2011** : Concernant les attributions au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2010 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'actions de performance attribuées gratuitement dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 3 mars 2011 en fonction de l'atteinte de ces objectifs. De plus, l'acquisition définitive de l'essentiel des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux était soumise à des conditions de performance définies par le Conseil d'administration. Ces conditions de performance combinaient à la fois un critère externe (performance de la marge nette consolidée par rapport à un panier de comparables sur 4 ans) et deux critères internes (performance de résultat économique* et de marge économique sur des périodes successives de 4 ans). Au total, l'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux était donc soumise à un double jeu de conditions de performance, ces dernières s'appliquant au moment de l'attribution initiale ainsi qu'au moment de l'acquisition définitive. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux étant arrivée à échéance en 2013, le Conseil d'administration réuni le 6 mars 2013 a procédé à la revue des conditions de performance applicables aux dirigeants mandataires sociaux et a confirmé le fait que ces dernières avaient été atteintes à 100 %. Par conséquent, 100 % de l'allocation initiale a fait l'objet d'une attribution définitive au profit des dirigeants mandataires sociaux.

(2) **Plan 2012** : En ce qui concerne les attributions au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2011 les objectifs à atteindre en matière de résultat économique. Sur la base du niveau de réalisation de l'objectif de résultat économique*,

le Conseil d'administration du 7 mars 2012 avait déterminé l'attribution initiale de 30 710 actions de performance à Monsieur Gilles Schnepf. En complément, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, avait décidé de renforcer les conditions de performance relatives à l'acquisition définitive de la totalité des actions de performance par Monsieur Gilles Schnepf, pouvant annuler tout ou partie de l'attribution initiale. Ainsi, l'attribution initiale n'était intégralement acquise qu'à la condition d'un accroissement du résultat économique* sur une période de 4 ans précédant l'acquisition définitive des actions de performance démontrant ainsi la création de valeur dans la durée. Toutefois, si ce premier critère n'était pas atteint, un second critère devait être examiné afin de vérifier si la performance du Groupe, mesurée par la marge économique, était supérieure à celle d'un panier de comparables sur ces périodes. La période d'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement au dirigeant mandataire social étant arrivée à échéance en 2014, le Conseil d'administration réuni le 5 mars 2014 a procédé à la revue des conditions de performance applicables au dirigeant mandataire social. Après examen du premier critère de performance, le Conseil d'administration a constaté qu'il était réalisé. Par conséquent, le Conseil d'administration a fixé à 30 710 le nombre d'actions faisant l'objet d'une attribution définitive au profit du dirigeant mandataire social, soit 100% de l'allocation initiale.

- (3) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par l'Assemblée Générale Mixte annuelle de la Société, le 29 mai 2015, il sera procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance restantes, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance.

* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.

13.1.2 Plan d'actions de performance 2015

Le Conseil d'administration de la Société a également approuvé la mise en œuvre du plan d'attribution d'actions de performance mentionné ci-dessous :

	Plan 2015
Date d'Assemblée	24/05/2013
Date du Conseil d'administration	29/05/2015
Nombre total initial d'actions attribuées gratuitement	390 844 ⁽¹⁾
<i>dont le nombre initial d'actions attribuées au mandataire social</i>	<i>23 864⁽¹⁾</i>
Date d'acquisition des actions	17/06/2019
Date de fin de période de conservation	17/06/2019
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2015	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0
Actions attribuées gratuitement restantes au 30/06/2015	390 844

- (1) Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par l'Assemblée Générale Mixte annuelle de la Société, le 29 mai 2015, il sera procédé à un ajustement du nombre d'actions de performance attribuées, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce, de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des actions de performance.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires est déterminé après application d'une condition de présence et de deux critères de performance.

Les deux critères de performance présentés ci-après ont été déterminés de façon à appréhender au mieux les réalisations collectives futures du Groupe :

Nature des conditions de performance	Description des conditions de performance	Pondération des conditions de performance dans le total de l'attribution
Condition de performance « externe »	Comparaison entre la moyenne arithmétique de la marge d'EBITDA consolidée de Legrand telle qu'elle ressort des comptes consolidés des trois exercices 2015, 2016 et 2017 et la moyenne arithmétique des marges d'EBITDA réalisée par les sociétés composant l'indice MSCI World Capital Goods au cours de cette même période.	50 % du total de l'attribution initiale
Condition de performance « interne »	Moyenne arithmétique du niveau de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel qu'il ressort des comptes consolidés des trois exercices 2015, 2016 et 2017 comparé à l'objectif.	50 % du total de l'attribution initiale

Les modalités de calcul du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires sont les suivantes :

	Min	Cible	Max
Condition de performance « externe »	<ul style="list-style-type: none"> Attribution définitive égale à 0 si l'écart constaté entre les deux moyennes est inférieur ou égal à 4 points, en faveur de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> Attribution définitive égale à 100 % de la moitié du nombre d'actions de performance initialement attribué si l'écart constaté entre les deux moyennes est de 8,3 points, en faveur de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> Attribution définitive égale à 150 % de la moitié du nombre d'actions de performance initialement attribué si l'écart constaté entre les deux moyennes est de 10,5 points ou plus, en faveur de la Société.
	Entre 4 points et 10,5 points, calcul linéaire du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires.		
Condition de performance « interne »	<ul style="list-style-type: none"> Attribution définitive égale à 0 si la moyenne de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires est inférieure ou égale à 9,4 % 	<ul style="list-style-type: none"> Attribution définitive égale à 100 % de la moitié du nombre d'actions de performance initialement attribué si la moyenne de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires ressort à 12,8 % 	<ul style="list-style-type: none"> Attribution définitive égale à 150 % de la moitié du nombre d'actions de performance initialement attribué si la moyenne de <i>cash flow</i> libre normalisé en pourcentage du chiffre d'affaires ressort à 14,5 % ou plus
	Entre 9,4 % et 14,5 %, calcul linéaire du nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux bénéficiaires.		

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actions de performance des plans 2012 et 2015 (soit 949 955 actions) seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,4 % du capital de la Société au 30 juin 2015.

13.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Depuis le Plan 2010, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010
Date d'Assemblée	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007	15/05/2007
Date du Conseil d'administration	15/05/2007	05/03/2008	04/03/2009	04/03/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 639 709 ⁽¹⁾	2 017 639 ⁽¹⁾	1 187 364 ⁽¹⁾	3 259 853 ⁽¹⁾
<i>dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>	<i>79 544⁽¹⁾</i>	<i>141 700⁽¹⁾</i>	<i>94 276⁽¹⁾</i>	<i>218 367⁽¹⁾</i>
• Gilles Schnepf	40 880 ⁽¹⁾	72 824 ⁽¹⁾	48 460 ⁽¹⁾	134 796 ⁽¹⁾
• Olivier Bazil	38 664 ⁽¹⁾	68 876 ⁽¹⁾	45 816 ⁽¹⁾	83 571 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	16/05/2011	06/03/2012	05/03/2013	05/03/2014
Date d'expiration	15/05/2017	05/03/2018	04/03/2019	04/03/2020
	25,12 euros ⁽¹⁾	20,51 euros ⁽¹⁾	13,08 euros ⁽¹⁾	21,75 euros ⁽¹⁾
Prix de souscription ou d'achat	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration	Moyenne des vingt derniers cours de clôture précédant la date du Conseil d'administration
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	(2) (3)	(2) (4)	(2) (5)	(2) (6)
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2015	(1 106 690)	(1 232 630)	(677 804)	(1 556 457)
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	(107 421)	(121 239)	(107 612)	(236 589)
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 30/06/2015	425 598	663 770	401 948	1 466 807

(1) *Compte tenu des modalités de paiement du dividende décidées par l'Assemblée Générale Mixte annuelle de la Société, le 29 mai 2015, il a été procédé à un ajustement du nombre et du prix d'exercice des stocks-options, dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce de façon à tenir compte de l'incidence de cette opération sur les intérêts des bénéficiaires des stocks-options.*

(2) *À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde.*

(3) *Les options attribuées au cours de l'exercice 2007 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2006. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2006 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 15 mai 2007 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.*

(4) *Les options attribuées au cours de l'exercice 2008 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2007. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2007 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 5 mars 2008 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.*

(5) *Les options attribuées au cours de l'exercice 2009 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs.*

(6) *Les options attribuées au cours de l'exercice 2010 l'ont été au regard des performances de l'exercice 2009. Le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2009 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique*. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options dont le nombre a été déterminé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2010 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, en limitant volontairement ce nombre sur proposition des bénéficiaires.*

* Résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés.

Le cours de bourse moyen pondéré lors des levées d'options réalisées au cours du premier semestre 2015 s'est élevé à 49,09 euros.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options (soit 2 958 123 options) seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 1,1 % du capital de la Société (cette dilution est maximale car elle ne tient pas compte du prix de souscription de ces options) au 30 juin 2015.

13.3 Paiements fondés sur des actions : charges IFRS 2

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 2,7 millions d'euros sur le premier semestre 2015 (5,8 millions d'euros sur le premier semestre 2014). Se référer par ailleurs à la note 17.2 pour les plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire mis en place à partir de 2013 (note 2.13).

Note 14 - Réserves et réserves de conversion

14.1 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées de Legrand et de ses filiales s'élèvent à 2 732,3 millions d'euros au 30 juin 2015.

Les réserves sociales et le résultat de la période de Legrand sont distribuables à hauteur de 1 212,0 millions d'euros à cette même date.

14.2 Réserves de conversion

Comme indiqué à la note 2.3, la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Dollar américain	(18,9)	(73,6)
Autres devises	(167,2)	(208,2)
	(186,1)	(281,8)

Le Groupe opère dans plus de 80 pays. Il est exposé principalement à une douzaine de devises autres que l'euro et le dollar américain, dont le real brésilien, la roupie indienne, la livre turque, le peso chilien, le dollar australien, le rouble russe, et le yuan chinois.

Comme indiqué en note 2.12, la variation latente de change des obligations *Yankee* libellées en dollars américains est comptabilisée en diminution des réserves de conversion pour un montant de 26,6 millions d'euros sur le premier semestre 2015, soit un solde de 68,4 millions d'euros au 30 juin 2015 venant diminuer les réserves de conversion.

Par ailleurs, comme indiqué en note 2.3, les écarts de change relatifs aux créances à recevoir ou dettes à payer constituant en substance une part de l'investissement net en devises d'une entité étrangère du Groupe sont enregistrés en augmentation des réserves de conversion pour un montant de 0,6 million d'euros sur le premier semestre 2015, soit un solde de 1,1 millions d'euros au 30 juin 2015 venant diminuer les réserves de conversion.

Note 15 - Emprunts non courants et courants (Note 2.18)

15.1 Emprunts non courants

Le Groupe mène une gestion active de ses emprunts. La diversification de ses sources de financement lui permet de renforcer ses capacités de développement à moyen terme, tout en assurant sa solidité financière à long terme.

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Obligations <i>Yankee</i>	345,8	318,9
Emprunts obligataires	1 100,0	1 100,0
Autres emprunts *	75,1	102,0
	1 520,9	1 520,9
Coûts d'émission de la dette	(6,5)	(7,6)
	1 514,4	1 513,3

*dont 44,7 millions d'euros correspondant au montant investi par les salariés dans le fonds commun de placement intitulé « Legrand Obligations Privées » (49,7 millions au 31 décembre 2014).

Aucun de ces emprunts ne fait l'objet de garanties.

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 30 juin 2015 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations <i>Yankee</i>	Emprunts obligataires	Autres emprunts
Un à deux ans		300,0	19,7
Deux à trois ans		400,0	22,1
Trois à quatre ans			18,1
Quatre à cinq ans			8,9
Au-delà de cinq ans	345,8	400,0	6,3
	345,8	1 100,0	75,1

Les emprunts non courants (hors coûts d'émission de la dette) au 31 décembre 2014 sont remboursables selon l'échéancier suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations <i>Yankee</i>	Emprunts obligataires	Autres emprunts
Un à deux ans			37,6
Deux à trois ans		300,0	18,8
Trois à quatre ans		400,0	29,3
Quatre à cinq ans		0,0	9,1
Au-delà de cinq ans	318,9	400,0	7,2
	318,9	1 100,0	102,0

Les taux d'intérêt moyens des emprunts s'analysent comme suit :

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Obligations <i>Yankee</i>	8,50 %	8,50 %
Emprunts obligataires	3,91 %	3,75 %
Autres emprunts	2,66 %	2,23 %

15.1.1 Contrat de Crédit 2011

En octobre 2011, le Groupe a conclu avec 6 banques une facilité multidevises (Contrat de Crédit 2011) d'un montant de 900,0 millions d'euros, renouvelable par tirages successifs et d'échéance 5 ans avec option de renouvellement de deux fois un an.

En juillet 2014, le Groupe a signé un accord d'amendement et d'extension du Contrat de Crédit 2011 avec l'ensemble des banques y ayant souscrit.

Au terme de cet accord, la maturité maximum de cette ligne de crédit revolver de 900 millions d'euros a été allongée de 3 ans, soit jusqu'en juillet 2021, incluant une option de renouvellement de deux fois un an, et avec des conditions financières améliorées par rapport à celles d'octobre 2011.

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est fixée en fonction de la notation attribuée au Groupe. Au 30 juin 2015, sur la base de cette notation, la marge appliquée est de 0,25 %. Par ailleurs, le Contrat de Crédit 2011 ne fait pas l'objet de covenant.

Au 30 juin 2015, le Groupe n'utilise pas cette ligne de crédit.

15.1.2 Obligations *Yankee* à 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars américains, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations.

En décembre 2013, le Groupe a été sollicité par des détenteurs d'obligations *Yankee* pour leur racheter des titres. Dans ce cadre, le Groupe a décidé d'acquérir des obligations *Yankee* représentant au total un nominal de 6,5 millions de dollars américains. Ces obligations ont été annulées consécutivement à leur acquisition par le Groupe.

15.1.3 Emprunts obligataires

En février 2010, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 300,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 24 février 2017. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,25 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En mars 2011, le Groupe a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 7 ans, soit à échéance le 21 mars 2018. Cet emprunt est assorti d'un coupon à 4,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

En avril 2012, le Groupe a émis un emprunt obligataire de 400,0 millions d'euros conclu pour une durée de 10 ans, soit à échéance le 19 avril 2022. Cet emprunt est assorti d'un coupon de 3,375 % par an et fera l'objet d'un remboursement *in fine*.

15.2 Emprunts courants

Les emprunts courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Billets de trésorerie	15,0	15,0
Autres emprunts	87,1	56,4
	102,1	71,4

Note 16 - Provisions

La variation des provisions sur le premier semestre 2015 s'analyse comme suit :

	30 juin 2015					
(en millions d'euros)	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	17,6	62,8	11,3	15,6	93,2	200,5
Changements du périmètre de consolidation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations aux provisions	3,6	7,2	1,3	5,5	24,3	41,9
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(2,5)	(3,8)	(1,1)	(8,0)	(2,7)	(18,1)
Reprises de provisions devenues sans objet	(1,8)	(3,2)	0,0	(1,2)	(6,6)	(12,8)
Reclassements	0,0	(2,2)	4,0	0,0	(6,8)	(5,0)
Effet de conversion	0,5	(0,1)	0,2	0,5	(5,5)	(4,4)
A la fin de la période	17,4	60,7	15,7	12,4	95,9	202,1
<i>dont part non courante</i>	<i>5,9</i>	<i>37,9</i>	<i>7,8</i>	<i>1,1</i>	<i>47,9</i>	<i>100,6</i>

Les « autres » provisions contiennent des provisions pour avantages long terme au personnel, dont principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme décrits dans le paragraphe 17.2 pour un montant de 57,9 millions d'euros (se référer par ailleurs au tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actions de performance décrits dans la note 13).

Les « autres » provisions incluent également des provisions pour risques en matière d'environnement à hauteur de 12,6 millions d'euros, en prévision notamment des coûts de dépollution de biens immobiliers disponibles à la vente.

La variation des provisions sur l'exercice 2014 s'analysait comme suit :

	31 décembre 2014					
(en millions d'euros)	Garantie produits	Litiges et contentieux	Risques fiscaux et sociaux	Restructurations	Autres	Total
Au début de la période	15,8	72,9	15,8	20,6	75,2	200,3
Changements du périmètre de consolidation	0,3	0,0	0,5	4,9	0,0	5,7
Dotations aux provisions	6,3	20,6	2,3	9,0	41,5	79,7
Reprises de provisions suite à leur utilisation	(3,5)	(6,3)	(4,7)	(17,7)	(5,1)	(37,3)
Reprises de provisions devenues sans objet	(2,0)	(26,7)	0,0	(1,7)	(8,1)	(38,5)
Reclassements	0,0	1,7	(3,1)	(0,1)	(8,2)	(9,7)
Effet de conversion	0,7	0,6	0,5	0,6	(2,1)	0,3
A la fin de la période	17,6	62,8	11,3	15,6	93,2	200,5
<i>dont part non courante</i>	<i>5,6</i>	<i>35,9</i>	<i>8,0</i>	<i>1,2</i>	<i>63,2</i>	<i>113,9</i>

Note 17 - Avantages long terme au personnel (Note 2.15)

17.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel concernant les avantages postérieurs à l'emploi selon le régime des prestations définies se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
France (note 17.1.2)	90,0	97,6
Italie (note 17.1.3)	35,9	39,8
Royaume Uni (note 17.1.4)	15,0	13,4
Etats-Unis (note 17.1.5)	12,5	14,2
Autres pays	18,5	18,7
Total des avantages postérieurs à l'emploi	171,9	183,7
<i>dont part courante</i>	<i>4,5</i>	<i>6,7</i>

Le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 171,9 millions d'euros au 30 juin 2015 (183,7 millions d'euros au 31 décembre 2014) ; il est analysé à la note 17.1.1, qui indique un engagement total de 360,8 millions d'euros au 30 juin 2015 (352,8 millions d'euros au 31 décembre 2014), diminué d'un actif total de 188,9 millions d'euros au 30 juin 2015 (169,1 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Par conséquent, les provisions enregistrées au bilan représentent la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe ; cette quote-part correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par les fonds ayant vocation à couvrir partiellement ces engagements.

17.1.1 Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, porte essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Evolution de l'engagement		
Engagement au début de la période	352,8	302,9
Coût des services	4,6	9,0
Coût de l'actualisation financière	5,3	11,0
Prestations versées ou inutilisées	(28,0)	(17,1)
Cotisations des salariés	0,3	0,5
Pertes (gains) actuariels	7,6	30,9
Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi	0,6	(0,5)
Effet de conversion	17,6	17,1
Autres	0,0	(1,0)
Total des engagements à la fin de la période (I)	360,8	352,8
Valeur des actifs		
Valeur des actifs au début de la période	169,1	142,3
Rendement attendu des actifs du régime	3,4	6,3
Cotisations patronales	3,9	10,4
Cotisations des participants	1,1	0,7
Prestations versées	(6,2)	(12,2)
Gains (pertes) actuariels	2,6	8,5
Effet de conversion	15,0	13,9
Autres	0,0	(0,8)
Valeur des actifs à la fin de la période (II)	188,9	169,1
Engagement constaté au bilan (I) - (II)	171,9	183,7
Passif courant	4,5	6,7
Passif non courant	167,4	177,0

Les écarts actuariels d'un montant de 5,0 millions d'euros ont été comptabilisés en moins des capitaux propres sur le premier semestre 2015 pour un montant après impôt de 1,9 millions d'euros.

Ces écarts actuariels de 5,0 millions d'euros correspondent à :

- des gains liées à des changements d'hypothèses financières pour 0,8 millions d'euros ;
- des pertes liées à des changements d'hypothèses démographiques pour 2,6 millions d'euros ; et
- des pertes d'expérience pour 3,2 millions d'euros.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- zone euro : *iBoxx € Corporates AA 10+*,
- Royaume Uni : *iBoxx £ Corporates AA 15+*,
- Etats-Unis : *Citibank Pension Liability Index*

L'impact du coût des services et des coûts financiers sur le résultat avant impôt de la période s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Coûts des services	(4,6)	(4,4)
Coûts financiers nets	(1,9)	(2,6)
	(6,5)	(7,0)

Au 30 juin 2015, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Total pondéré
Titres de capitaux propres		44,9	64,5	52,9
Titres de créances		49,1	34,6	42,4
Fonds de compagnies d'assurance	100,0	6,0	0,9	4,7
	100,0	100,0	100,0	100,0

17.1.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et pour retraites complémentaires en France

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent, pour la France, à 90,0 millions d'euros au 30 juin 2015 (97,6 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 91,6 millions d'euros au 30 juin 2015 (99,5 millions d'euros au 31 décembre 2014), et la juste valeur de l'actif des plans de 1,6 millions d'euros au 30 juin 2015 (1,9 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,75 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 2,0 % (respectivement 2,75 % et 2,0 % en 2014).

17.1.3 Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail en Italie

En Italie, une indemnité de fin de contrat est allouée aux salariés quel que soit le motif de la cessation de l'emploi. Depuis janvier 2007, les indemnités de fin de contrat sont versées soit à un fonds de pension (fonds indépendant du Groupe), soit à l'Institut National de Sécurité Sociale Italienne. A compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat sont traitées en norme IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures à janvier 2007 continuent d'être traitées comme des régimes à prestations définies en accord avec les normes IFRS mais en tenant compte d'une révision actuarielle qui exclut l'effet de l'augmentation future des salaires.

La provision pour indemnités de fin de contrat ainsi constituée, correspond à l'engagement de fin 2006 et à son évolution, et s'élève à 35,9 millions d'euros au 30 juin 2015 (39,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Le calcul de la provision est fondé sur un taux d'actualisation de 2,13 % (1,49 % en 2014).

17.1.4 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi au Royaume-Uni

Le régime en place au Royaume-Uni est régi par l'article 153 de la loi de Finance de 2004 et est géré dans une entité juridiquement distincte du Groupe.

Les prestations sont payées directement par les fonds constitués des cotisations de l'employeur et des salariés.

Ces cotisations sont basées sur un pourcentage du salaire de chaque participant durant sa période d'activité dans la filiale du Groupe. Les prestations sont ensuite versées, au choix du participant, sous forme d'un versement libératoire dans une échelle de 0,0 à 25,0 % et d'une pension dont le montant est fonction de la valeur du versement libératoire choisie par le participant.

Le régime est géré par des administrateurs composés de trois personnes en activité dans la filiale et deux retraités anciens employés. Ces administrateurs sont conseillés par un actuaire indépendant.

Le régime est fermé aux nouveaux entrants depuis mai 2004.

L'engagement est constitué à 2,3 % de participants actifs du régime, à 44,3 % de participants dont les droits à indemnité sont clos et à 53,4 % de retraités.

Les actifs du régime sont composés à 44,9 % de titres de capitaux propres, de 49,1 % de titres de créances et 6,0 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 15,0 millions d'euros au 30 juin 2015 (13,4 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 113,5 millions d'euros au 30 juin 2015 (100,7 millions d'euros au 31 décembre 2014) et la juste valeur de l'actif des plans de 98,5 millions d'euros au 30 juin 2015 (87,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 4,1 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,4 % (respectivement 4,0 % et 3,5 % en 2014).

17.1.5 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi aux États-Unis

Le Groupe cotise aux États-Unis à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le principal régime « *Legrand North America Retirement Plan* » fait l'objet d'un règlement du même nom en vigueur depuis janvier 2002 et dont le dernier amendement date de janvier 2008. Les cotisations minimum au régime sont déterminées par la section 430 du Code de fiscalité « *Internal Revenue Code* » (IRC).

Ce régime est géré par un administrateur dans le cadre d'un *Trust*, et financé par des cotisations patronales.

Ces cotisations sont égales :

- pour les salariés mensualisés participants au régime, à un pourcentage de leur salaire. Ce pourcentage varie en fonction de l'ancienneté du participant.
- pour les salariés payés à l'heure participants au régime, à un montant forfaitaire. Ce montant varie en fonction de l'ancienneté du participant.

Les prestations sont ensuite versées soit sous forme d'un versement libératoire, soit sous forme de rente, au choix du participant. Pour les salariés payés à l'heure, les prestations sont versées sous forme de rente.

Pour faire face aux obligations de ce régime, le Groupe a mis en place un *Trust* avec Prudential Financial Inc. Les actifs de ce *Trust* comprennent différents fonds d'investissement. L'administrateur du *Trust* est Legrand North America. Wiremold Company est l'administrateur du régime, et Prudential Financial Inc. le dépositaire.

Ce régime est fermé aux nouveaux entrants à compter d'août 2006 pour les salariés mensualisés et à compter d'avril 2009 pour les salariés payés à l'heure.

L'engagement est constitué à 29,1 % de participants actifs du régime, à 13,2 % de participants du régime ne cumulant plus de droits à prestations et à 57,7 % de participants retraités du régime.

Les actifs du régime sont composés à 64,5 % de titres de capitaux propres (essentiellement des actions de sociétés américaines), de 34,6 % de titres de créances (essentiellement des obligations américaines) et 0,9 % de fonds de compagnies d'assurance. Ces actifs sont valorisés à la valeur de marché.

La politique de financement du régime retenue est de financer au minimum le niveau requis par la loi.

Les provisions constituées au bilan consolidé s'élèvent à 12,5 millions d'euros au 30 juin 2015 (14,2 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles représentent la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations définies de 87,8 millions d'euros au 30 juin 2015 (82,5 millions d'euros au 31 décembre 2014) et la juste valeur de l'actif des plans de 75,3 millions d'euros au 30 juin 2015 (68,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Le calcul des engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3,87 % (respectivement 3,5 % et 3,82 % en 2014).

17.2 Autres avantages du personnel à long terme

Le Groupe a mis en place des plans de rémunérations pluriannuelles long terme réglés en numéraire, attribués à l'expiration d'une période de 3 ans et sous réserve du respect d'une condition de présence.

En complément de la condition de présence les plans peuvent, selon les cas, être soumis à la réalisation par le Groupe de conditions de performances économiques futures, avec ou sans indexation sur le cours de Bourse.

Les plans indexés sur le cours de Bourse étant réglés en numéraire, un passif a été enregistré dans les comptes en accord avec IFRS 2 et sera réévalué à chaque clôture jusqu'à dénouement des instruments. Les autres plans sont qualifiés d'avantages long terme et sont provisionnés conformément à la norme IAS 19.

Au 30 juin 2015, une charge nette de 18,6 millions d'euros a été comptabilisée au titre de ces plans en « résultat opérationnel ». Comme indiqué en note 16, le solde de la provision comptabilisée à fin juin 2015 au titre de ces plans, y compris charges sociales, s'élève à 57,9 millions d'euros.

Se référer par ailleurs à la note 13.1 pour les plans d'actions de performance et à la note 13.2 pour les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que la note 13.3 pour les charges IFRS 2 comptabilisées sur la période.

Note 18 - Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
Dettes fiscales	84,3	66,5
Salaires et charges sociales	211,5	194,9
Participation et intéressement des salariés	17,0	24,9
Fournisseurs d'immobilisations	10,4	14,2
Charges à payer	78,4	62,3
Intérêts non échus	24,1	47,0
Produits constatés d'avance	12,1	9,3
Avantages du personnel	4,5	6,8
Autres passifs courants	27,5	31,8
	469,8	457,7

* Données au 31 décembre 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Note 19 - Analyse de certains frais

19.1 Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Consommation de matières premières et composants	(779,6)	(715,2)
Charges de personnel	(639,6)	(585,8)
Amortissement des immobilisations corporelles	(47,7)	(46,7)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(35,9)	(31,1)

L'effectif inscrit du Groupe au 30 juin 2015 est de 33 047 (34 000 au 30 juin 2014).

19.2 Analyse des autres produits (charges) opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Charges liées aux restructurations	(12,8)	(10,9)
Perte de valeur du <i>goodwill</i>	0,0	0,0
Autres	(15,5)	(9,0)
	(28,3)	(19,9)

Les « autres » produits et charges opérationnels contiennent principalement les dotations et reprises des dépréciations clients (note 9), des dépréciations stocks (note 8), et des provisions pour risques (note 16).

Note 20 - Charges financières nettes

20.1 Gains (pertes) de change

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Gains (pertes) de change	1,0	(0,1)

20.2 Produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Produits financiers	5,7	4,2
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,2	0,0
Total des produits financiers	5,9	4,2
Charges financières	(45,6)	(42,3)
Variation des justes valeurs des instruments financiers	0,0	0,0
Total des charges financières	(45,6)	(42,3)
Résultat financier net	(39,7)	(38,1)

Les charges financières correspondent pour la majeure partie aux intérêts financiers relatifs aux emprunts (note 15).

Note 21 - Impôts sur les résultats (Note 2.10)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014 *
Impôts courants :		
En France	(35,7)	(40,9)
A l'étranger	(98,4)	(94,1)
	(134,1)	(135,0)
Impôts différés :		
En France	0,2	3,5
A l'étranger	0,1	7,4
	0,3	10,9
Imposition totale :		
En France	(35,5)	(37,4)
A l'étranger	(98,3)	(86,7)
	(133,8)	(124,1)

* Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de la période et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit, sachant que le résultat avant impôt s'élève à 417,9 millions d'euros au 30 juin 2015 (393,7 millions d'euros au 30 juin 2014, après retraitements des éléments détaillés en note 4) :

<i>(Taux d'imposition)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014*
Taux normal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Augmentations (diminutions) :		
- contributions additionnelles en France	0,40 %	0,71 %
- impact des taux étrangers	(4,87 %)	(4,78 %)
- éléments non imposables	(0,08 %)	(1,24 %)
- éléments imposables à des taux spécifiques	(0,01 %)	0,41 %
- autres	2,75 %	2,61 %
	32,62 %	32,14 %
Effet sur les impôts différés :		
- des changements de taux d'imposition	(0,01 %)	(0,07 %)
- de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts	(0,59 %)	(0,55 %)
Taux d'imposition effectif	32,02 %	31,52 %

* Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014 *
Impôts différés courants	82,7	75,6
Impôts différés non courants	(649,2)	(641,8)
	(566,5)	(566,2)

* Données au 31 décembre 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

Les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Pertes fiscales reportables reconnues	36,6	31,3
Actifs d'impôts différés reconnus	10,0	8,0
Pertes fiscales reportables non reconnues	142,4	149,7
Actifs d'impôts différés non reconnus	35,4	38,5
Pertes fiscales reportables totales	179,0	181,0

Le Groupe devrait utiliser les actifs d'impôts différés reconnus au plus tard dans les cinq années suivant la date de clôture.

Note 22 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

22.1 Opérations spécifiques

Les engagements spécifiques sont traités dans la note suivante :

- note 17 : Avantages long terme au personnel.

22.2 Opérations courantes

22.2.1 Garanties financières

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Garanties concédées à des banques	169,3	172,0
Garanties concédées à d'autres organismes	61,9	48,6
	231,2	220,6

L'essentiel de ces garanties est concédé à des banques par la Société pour le compte de filiales du Groupe établies à l'étranger.

22.2.2 Contrats de location simple

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
	198,7	195,2

22.2.3 Engagements d'achat d'immobilisations

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 21,8 millions d'euros au 30 juin 2015.

22.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

Note 23 - Instruments financiers et gestion des risques financiers

23.1 Instruments financiers

23.1.1 Instruments financiers dérivés

	30 juin 2015			
(en millions d'euros)	Résultat financier	Capitaux propres	Valeur d'inventaire	Qualification IFRS
Change				
Contrats à terme et options en couverture d'éléments bilantiels	12,4		(1,4)	FVH*
Contrats à terme en couverture d'investissements nets				NIH**
Matières premières				
Couvertures fermes et optionnelles				FVH*
Taux				
Contrats de couverture de taux (CAP)				FVH*
	12,4		(1,4)	

* Couverture de la juste valeur (Fair Value Hedge)

** Couverture d'investissement net (Net Investment Hedge)

L'intégralité des instruments financiers est classée selon une technique de valorisation hiérarchisée de niveau 2 (note 2.12).

23.1.2 Impact des instruments financiers

	Période de 6 mois close le 30 juin 2015		
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres Juste Valeur	Conversion Autres
<i>(en millions d'euros)</i>			
Créances clients et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Emprunts	(39,7)	(26,6)	
Instruments dérivés	12,4		
	(27,3)	(26,6)	

Les obligations *Yankee* libellées en dollars américains sont qualifiées de couverture contre le risque de change dans le cadre de l'investissement net aux Etats-Unis (couverture NIH tel que précisé en note 2.12).

23.1.3 Bilan par catégorie des instruments financiers

	30 juin 2015 <i>(en millions d'euros)</i>					31 décembre 2014
Ventilation par catégorie d'instruments						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Créances, dettes et emprunts au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan
ACTIF						
Actifs courants						
Créances clients et comptes rattachés	650,2	650,2		650,2		500,4
Autres actifs financiers courants	0,0	0,0			0,0	0,6
Total Actifs courants	650,2	650,2		650,2	0,0	501,0
PASSIF						
Passifs courants						
Emprunts courants	102,1	102,1		102,1		71,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	553,9	553,9		553,9		481,8
Autres passifs financiers courants	1,4	1,4			1,4	0,4
Total Passifs courants	657,4	657,4		656,0	1,4	553,6
Passifs non courants						
Emprunts non courants	1 514,4	1 634,3		1 514,4		1 513,3
Total Passifs non courants	1 514,4	1 634,3		1 514,4		1 513,3

Seuls les autres actifs et passifs financiers courants sont valorisés à la juste valeur. Conformément à IFRS 13, la valorisation des autres actifs financiers courants prend en compte le risque de défaut de la contrepartie.

La valorisation des autres passifs financiers courants est soumise à un risque de crédit propre négligeable, eu égard à la notation de la dette financière du Groupe.

23.2 Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers dérivés sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financements et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers.

Cette politique, détaillée en annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2014, n'a pas connu de modification significative sur le premier semestre 2015.

Note 24 - Informations relatives aux parties liées

Au sens d'IAS 24, les seules parties liées identifiées par le Groupe sont ses principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité de Direction.

Les rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction au titre de leurs fonctions dans le Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	30 juin 2014
Rémunération (montants payés sur la période)		
Rémunération fixe	1,9	1,7
Rémunération variable	2,0	2,0
Autres avantages à court terme ⁽¹⁾	0,0	0,0
Engagements de retraite et avantages assimilés ⁽²⁾	(9,4)	1,5
Autres avantages long terme (charge de la période) ⁽³⁾	2,4	1,1
Indemnités de fin de contrat (charge de la période)	0,0	0,0
Paielements fondés sur des actions (charge de la période) ⁽⁴⁾	0,2	0,5

⁽¹⁾ Les autres avantages court terme incluent les avantages en nature.

⁽²⁾ Variation de la valeur actualisée de l'obligation (en conformité avec IAS 19).

⁽³⁾ Selon les plans de rémunérations pluriannuelles décrits en note 17.2.

⁽⁴⁾ Selon les plans d'actions de performance et les plans d'options de souscription ou d'achat d'action décrits en note 13.

Note 25 - Informations par segments géographiques (Note 2.16)

L'information sectorielle présentée ci-après est identique à celle utilisée par le management du Groupe pour les prises de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et pour l'évaluation de sa performance. Elle est issue du système de reporting consolidé du Groupe.

Période close le 30 juin 2015 (en millions d'euros)	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total
	France	Europe		USA / Canada	Reste du Monde		
		Italie	Autres				
Chiffre d'affaires à tiers	524,3	268,7	405,4	555,3	658,0		2 411,7
Coût des ventes	(190,8)	(92,9)	(230,2)	(271,7)	(367,8)		(1 153,4)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(206,6)	(82,7)	(106,0)	(193,8)	(184,3)		(773,4)
Autres produits (charges) opérationnels	(8,5)	(0,2)	(7,4)	(2,9)	(9,3)		(28,3)
Résultat opérationnel	118,4	92,9	61,8	86,9	96,6		456,6
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(3,2)	0,0	(1,3)	(8,8)	(8,2)		(21,5)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels							0,0
- dont perte de valeur du <i>goodwill</i>							0,0
Résultat opérationnel ajusté	121,6	92,9	63,1	95,7	104,8		478,1
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(13,2)	(9,4)	(7,4)	(4,8)	(12,6)		(47,4)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(0,7)	(1,6)	(0,4)	(1,1)	(0,7)		(4,5)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(9,7)	(4,3)	0,0	(0,1)	(0,3)		(14,4)
- dont charges liées aux restructurations	(4,9)	(0,4)	(2,8)	(0,3)	(4,4)		(12,8)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						297,1	297,1
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						0,7	0,7
Investissements	(9,6)	(5,6)	(7,7)	(5,9)	(13,6)		(42,4)
Frais de développement capitalisés	(9,4)	(3,4)	(0,1)	0,0	(0,3)		(13,2)
Cash flow libre**						242,2	242,2
Cash flow libre normalisé***							326,7
Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires							13,5 %
Actif opérationnel courant hors impôt	237,9	160,2	291,9	282,7	536,3		1 509,0
Immobilisations corporelles nettes	171,2	108,1	89,6	51,8	136,4		557,1
Passif opérationnel courant hors impôt	357,2	192,4	115,9	143,3	316,4		1 125,2

* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

** Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

***Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10 % du chiffre d'affaires des 12 derniers mois et dont la variation à structure et taux de change constants est ramenée au semestre, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

Période close le 30 juin 2014 (1)	Segments géographiques					Eléments non alloués aux segments	Total (1)
	France (1)	Europe Italie	Autres	USA / Canada	Reste du Monde		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires à tiers	539,4	276,5	393,0	407,6	608,1		2 224,6
Coût des ventes	(195,6)	(99,9)	(223,2)	(202,8)	(350,5)		(1 072,0)
Frais administratifs, commerciaux, R&D	(210,8)	(83,1)	(99,7)	(140,0)	(167,2)		(700,8)
Autres produits (charges) opérationnels	(2,0)	(0,3)	(4,9)	(4,0)	(8,7)		(19,9)
Résultat opérationnel	131,0	93,2	65,2	60,8	81,7		431,9
- dont amortissements et frais et produits liés aux acquisitions*							
• enregistrés en frais administratifs, commerciaux, R&D	(3,2)	0,0	(1,3)	(5,4)	(7,0)		(16,9)
• enregistrés en autres produits (charges) opérationnels							0,0
- dont perte de valeur du goodwill							0,0
Résultat opérationnel ajusté	134,2	93,2	66,5	66,2	88,7		448,8
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(13,6)	(10,3)	(7,2)	(4,4)	(11,0)		(46,5)
- dont amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	(1,0)	(1,8)	(0,5)	(1,1)	(0,5)		(4,9)
- dont amortissement et dépréciation des frais de développement	(8,6)	(3,3)	0,1	(0,3)	(0,2)		(12,3)
- dont charges liées aux restructurations	(4,0)	(2,5)	(1,5)	(0,4)	(2,5)		(10,9)
Flux de trésorerie issus des opérations courantes						233,4	233,4
Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières						0,8	0,8
Investissements	(9,3)	(6,4)	(7,5)	(3,1)	(9,8)		(36,1)
Frais de développement capitalisés	(10,4)	(3,3)	(0,2)	(0,1)	(0,2)		(14,2)
Cash flow libre**						183,9	183,9
Cash flow libre normalisé***						311,0	311,0
Cash flow libre normalisé en % du chiffre d'affaires							14,0 %
Actif opérationnel courant hors impôt	235,5	170,5	273,3	206,0	523,3		1 408,6
Immobilisations corporelles nettes	176,7	119,8	86,8	43,5	123,7		550,5
Passif opérationnel courant hors impôt	343,8	183,5	110,2	111,0	267,5		1 016,0

(1) Données au 30 juin 2014 retraitées des éléments détaillés en note 4.

* Amortissements d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition et frais et produits liés à ces acquisitions.

** Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

*** Le cash flow libre normalisé est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes, sur la base d'un besoin en fonds de roulement représentant 10% du chiffre d'affaires des 12 derniers mois et dont la variation à structure et taux de change constants est ramenée au semestre, et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminuée du total des investissements et des frais de développement.

Note 26 - Informations trimestrielles – non auditées

26.1 Chiffre d'affaires trimestriel par zone d'origine (origine de facturation)

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2015	1er trimestre 2014
France	250,3	270,7
Italie	137,2	143,4
Reste de l'Europe	200,4	199,1
USA / Canada	258,2	181,9
Reste du Monde	318,6	289,2
Total	1 164,7	1 084,3

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2015	2ème trimestre 2014
France	274,0	268,7
Italie	131,5	133,1
Reste de l'Europe	205,0	193,9
USA / Canada	297,1	225,7
Reste du Monde	339,4	318,9
Total	1 247,0	1 140,3

26.2 Comptes de résultat trimestriels

<i>(en millions d'euros)</i>	1er trimestre 2015	1er trimestre 2014 *
Chiffre d'affaires	1 164,7	1 084,3
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(565,4)	(519,9)
Frais administratifs et commerciaux	(325,9)	(298,5)
Frais de recherche et développement	(53,7)	(49,0)
Autres produits (charges) opérationnels	(11,2)	(12,9)
Résultat opérationnel	208,5	204,0
Charges financières	(22,6)	(20,9)
Produits financiers	3,4	2,2
Gains (pertes) de change	(0,6)	(0,5)
Charges financières nettes	(19,8)	(19,2)
Résultat avant impôt	188,7	184,8
Impôts sur les résultats	(60,7)	(59,1)
Résultat net de la période	128,0	125,7
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	127,4	125,0
- Intérêts minoritaires	0,6	0,7

* Données retraitées des éléments détaillés en note 3 des informations financières consolidées non auditées au 31 mars 2015.

<i>(en millions d'euros)</i>	2ème trimestre 2015	2ème trimestre 2014 *
Chiffre d'affaires	1 247,0	1 140,3
Charges opérationnelles		
Coût des ventes	(588,0)	(552,1)
Frais administratifs et commerciaux	(338,2)	(306,6)
Frais de recherche et développement	(55,6)	(46,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(17,1)	(7,0)
Résultat opérationnel	248,1	227,9
Charges financières	(23,0)	(21,4)
Produits financiers	2,5	2,0
Gains (pertes) de change	1,6	0,4
Charges financières nettes	(18,9)	(19,0)
Résultat avant impôt	229,2	208,9
Impôts sur les résultats	(73,1)	(65,0)
Résultat net de la période	156,1	143,9
Dont :		
- Résultat net part du Groupe	156,0	143,5
- Intérêts minoritaires	0,1	0,4

* Données retraitées des éléments détaillés conformément au tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Publié	Retraitements IFRIC 21	Retraité
Chiffre d'affaires	1 140,3		1 140,3
Charges opérationnelles			
Coût des ventes	(552,9)	0,8	(552,1)
Frais administratifs et commerciaux	(308,1)	1,5	(306,6)
Frais de recherche et développement	(46,8)	0,1	(46,7)
Autres produits (charges) opérationnels	(7,0)		(7,0)
Résultat opérationnel	225,5	2,4	227,9
Charges financières nettes	(19,0)		(19,0)
Résultat avant impôts	206,5	2,4	208,9
Impôts sur les résultats	(64,1)	(0,9)	(65,0)
Résultat net de la période	142,4	1,5	143,9
Dont:			
- Résultat net part du Groupe	142,0	1,5	143,5
- Intérêts minoritaires	0,4		0,4

Note 27 - Liste des sociétés consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et des 170 filiales qu'elle contrôle. Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.

La liste des principales sociétés consolidées, publiée en annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2014, n'a pas connu de modification significative sur le premier semestre 2015.

Au 30 juin 2015, les filiales sont toutes contrôlées à 100 % par Legrand à l'exception des sociétés suivantes : Alborz Electrical Industries Ltd, Kontaktor, Legrand Polska détenues à plus de 98 %, Megapower détenue à 80 %, Adlec détenue à 70 %, et Neat détenue à 51 %.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 30 juin 2015.

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LEGRAND SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015)

Aux Actionnaires

LEGRAND

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société LEGRAND SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.


II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler

Deloitte et Associés



Jean-Marc Lumet

4. IDENTITE DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL ET DU CONTROLE DES COMPTES

4.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4.1.1 Nom et fonction du responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Gilles Schnepf, Président Directeur Général de la société Legrand, société anonyme dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges et dont le numéro unique d'identification est le 421 259 615 RCS Limoges, ci-après la « Société ».

4.1.2 Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 et suivantes présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Gilles Schnepf
Président Directeur Général

4.2 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

4.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par Edouard Sattler
Crystal Park, 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2003, devenu commissaire aux comptes titulaire à la suite de la fusion entre Pricewaterhouse et Coopers & Lybrand Audit et renouvelé en tant que commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2010 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Représenté par Jean-Marc Lumet
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 et renouvelé en tant que commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
Crystal Park, 63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2004 et renouvelé en tant que commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2010 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

BEAS

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
195, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 et renouvelé en tant que commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4.3 POLITIQUE DE L'INFORMATION

4.3.1 Responsable de l'information

Monsieur Antoine Burel

Directeur financier
Adresse : 82, rue Robespierre, 93170 Bagnole
Téléphone : + 33 (0)1 49 72 52 00
Télécopie : + 33 (0)1 43 60 54 92

4.3.2 Calendrier indicatif de la communication financière

Les informations financières à communiquer au public par la Société seront disponibles sur le site Internet de la Société (www.legrand.com).

À titre indicatif, le calendrier de la communication financière de la Société devrait être le suivant :

- Résultats des neuf premiers mois : 5 novembre 2015
- Résultats annuels 2015 : 11 février 2016
- Résultats du premier trimestre 2016 : 4 mai 2016
- Assemblée générale des actionnaires : 27 mai 2016

www.legrand.com

SIÈGE SOCIAL

128, avenue de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex, France
+33 (0) 5 55 06 87 87

